

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Appelée à devenir l'hebdomadaire régional le plus important de la Province de Québec

VOL. 1, No 29

VALLEYFIELD, QUE., VENDREDI, LE 4 DEC., 1936

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5c

Valleyfield ne veut plus de nécessiteux venant d'ailleurs

Ils seront rayés de la liste des secours — La Montreal Cottons retarde la construction du pont — Les travaux à la Gault

A sa dernière assemblée, le Conseil prit connaissance d'un rapport du trésorier au sujet de deux familles nécessiteuses dont le père est arrivé ici en mai et les autres membres un peu plus tard. Ces gens venaient de Cornwall.

Les conseillers remarquent que ces gens viennent prendre la place de nos familles sur les listes de secours. On suggère différents moyens de mettre fin à cet état de choses et on adopte finalement une résolution par laquelle tous les gens qui sont arrivés ici depuis 12 mois ou moins seront rayés de la liste des nécessiteux secourus. Au cours de la discussion on observa que toutes les autres villes se protègent à ce sujet et que Valleyfield devrait faire de même.

Accusant réception d'une lettre par laquelle le Conseil demandait s'il y avait progrès dans le projet de reconstruction du pont Dufferin, M. W. G. E. Aird, gérant de la Montreal Cottons écrit qu'il est impossible de donner une réponse définitive. Réponse diplomatique, observe-t-on.

De son côté, M. Barcelo, ingénieur du gouvernement informe le Conseil que le gouvernement est disposé à louer le terrain nécessaire aux abords du pont à la Montreal Cottons pour \$1.00 par année de manière à ce que la compagnie puisse sous-louer à la ville. M. Maxime Raymond écrit dans le même sens.

Après la lecture de cette correspondance, M. Touchette remarque que M. Aird n'est pas pressé. On attend ce pont depuis 4 ans. La ville a assez donné à la Montreal Cottons depuis 25 ans pour que celle-ci se presse un peu. M. Touchette rappelle ensuite les démarches faites: La Beauharnois. La Beauharnois promet \$10,000 à condition d'être débarassée de l'entretien du pont; la Montreal Cottons ne veut rien payer et exige que le pont soit construit d'une manière qui entraîne de nouvelles dépenses. M. Touchette suggère qu'on parle de l'affaire à M. Henry, gérant de la Beauharnois afin d'en arriver à une entente pour que le pont soit construit au plus tôt de manière à employer nos chômeurs pendant l'hiver.

M. Miron observe que c'est sur M. Aird qu'il conviendrait de faire pression plutôt que sur M. Henry. On discute assez longuement de la question et on s'arrête à la suggestion du Dr Laroche de commencer par louer le terrain pour faire les travaux dans l'espoir que les autres suivront. On voudrait en somme que la Montreal Cottons se montre moins exigeante et que la Beauharnois fournisse plus de \$10,000. La difficulté est de savoir comment procéder pour atteindre cette double fin.

Des propriétaires de la partie du Chemin Laroche situé aux limites

de la ville demandent que le taux de leurs taxes soit réduit à celui de l'an dernier qui était de \$1.00 du cent.

M. Cholette remarque qu'on ne peut pas changer le rôle et que le taux est uniforme. On apporte l'exemple de Bellerive mais pour se rendre compte que des diminutions n'ont été accordées qu'à ceux qui ne bénéficiaient pas d'eau et d'égouts. On ne peut diminuer que dans ce cas ou pour cause d'indigence.

L'Ordre Indépendant des Forestiers demande de louer la salle au-dessus de l'aqueduc pour \$100 par année avec option pour 1 ou 5 ans. Le Conseil accepte à ce prix mais sans option et le bail pourra être annulé sur avis de 3 mois. Les taxes sont comprises dans le montant de la location.

L'économiste de l'Hôtel-Dieu demande que le chemin soit entretenu autour de l'hôpital comme l'an dernier. La demande est accordée.

M. Léopold Lefebvre réclame \$30 pour loyer de logements loués par M. Léveillé. On demandera des explications à M. Léveillé.

M. Omer Lalonde réclame des dommages pour s'être fracturé une jambe en descendant du pont, rue Victoria. M. Cholette rappelle que cet endroit est très dangereux et suggère qu'un homme y passe tous les jours et y jette du sable si nécessaire.

La Montreal Cottons demande que les travaux qui doivent être faits à la Gault le soient le plus tôt possible. Le Conseil a déjà résolu de faire ces travaux au printemps prochain.

(suite à la page 6)

Un homme menace de mort sa mère

Mardi, une sinistre tragédie s'est déroulée à Melocheville quand Moïse Charette se rendit coupable d'une tentative de meurtre contre sa mère et son petit frère.

Depuis quelque temps l'étrange attitude de Charette inquiétait vivement sa mère, dame veuve Alfred Charette et celle-ci était toujours sur le qui-vive.

Mardi, Charette, armé d'un fusil de chasse menaça de la tuer si elle ne se rendait pas à certaine demande. Pendant ce temps, son petit fit du bruit. Charette se retourna et lui dit: "Tiens toi tranquille ou je vais te faire ton affaire."

Des voisins arrivèrent alors et empêchèrent le drame. Ils prirent soin de la mère qui était en proie à une violente crise nerveuse.

La Police Provinciale fut appelée et arrêta Charette qui fut conduit à la prison de Valleyfield.

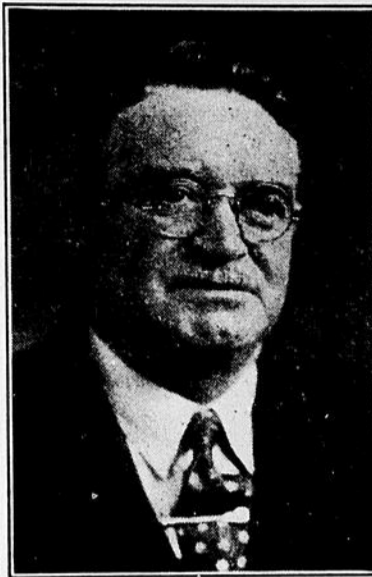
M. l'abbé Elie Auclair fait l'historique de Soulanges

M. l'abbé Elie-J. Auclair, l'historien des Cèdres de Châteauguay et de plusieurs autres paroisses a donné mercredi soir la causerie du mois à la Société historique de Montréal. Après avoir rappelé en peu de mots l'inauguration récente (4 octobre 1936), à la tête et aux pieds des rapides des Cèdres, par le juge Fabre-Surveyer, agissant au nom de la Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada, de deux monuments-souvenirs, évoquant l'érection d'un fort à Coteau-du-Lac et la construction du canal, long de quinze milles, qui permet de remonter à l'aise les rapides des Cascades à Coteau, M. l'abbé Auclair a traité de l'histoire de Soulanges et de son canal.

Dans la première partie de son

travail, M. le conférencier a rappelé brièvement les origines du peuplement de la région sur la rive nord du Saint-Laurent, en haut du lac Saint-Louis. C'est en octobre 1702 que M. de Callière, gouverneur de la Nouvelle-France, concéda le même jour les seigneuries voisines de Soulanges et de Vaudreuil, qui prirent chacune les noms de leur premier seigneur respectif: Jacques Jaybert de Soulanges, jeune officier qui devait mourir quatre mois plus tard en janvier 1703, et Philippe-Rigaud de Vaudreuil, qui allait être gouverneur général du Canada de 1703 à 1725. M. de Vaudreuil était le beau-frère de M. de Soulanges, dont il avait épousé l'unique soeur, Elisabeth de Soulanges. Entre l'ob-

(suite à la page 6)



M. LOUIS VI MAJOR, qui a été récemment élu président de la Ligue des propriétaires de Valleyfield.

Enquête sur les contrats collectifs

Assemblée de l'Association Ouvrière de Valleyfield

CARTE NECESSAIRE

Mardi dernier les membres de l'Association ouvrière se réunirent sous la présidence de M. Pierre Trépanier. M. Anthime Campana, vice-président, et Philorum Lecompte, secrétaire-archiviste et trésorier étaient présents.

Il fut résolu que toutes les lois touchant le contrat collectif devraient être mises en force immédiatement par les inspecteurs du gouvernement nommés à cet effet par le Ministre du Travail.

Il fut en outre résolu que tous les membres des corps de métier doivent avoir leur carte de compétence pour avoir droit au travail organisé, suivant le dernier paragraphe de l'amendement à la loi des contrats collectifs.

Nous apprenons d'autre part que le comité d'étude et d'enquête formé par le ministère du Travail de la province commencera à siéger sous peu. Il est composé de sept membres dont deux représentent les ouvriers et deux autres les employeurs, ainsi que trois avocats.

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, qui est déjà venu à Valleyfield au sujet de l'établissement des contrats collectifs fait partie de ce comité.

Ce comité, qui siégera dans les principaux endroits de la province pour connaître les conditions des industries et les difficultés que l'on y rencontre dans l'application de la loi des contrats collectifs viendra à Valleyfield. Le travail du comité sera aussi facilité par les amendements adoptés par les syndicats catholiques provinciaux à leur dernier congrès de St-Hyacinthe, mais il devra sans doute considérer chaque point de la loi de manière à ce que personne ne subisse de préjudice.

Parmi les modifications que l'on croit les plus importantes, il y a celle qui a trait à la carte de compétence, émise actuellement par les bureaux d'examineurs et par le comité paritaire à chaque ouvrier trouvé qualifié pour effectuer telle opération ou exercer tel métier; les sanctions à imposer à ceux qui violent une des clauses du contrat collectif en application et que les ouvriers veulent rendre très sévères.

Il est probable que l'on y fasse comparaître les secrétaires des comités paritaires, chargés de l'application des conventions collectives dans les industries où elles ont été mises en vigueur. Des ouvriers et des patrons seraient aussi appelés à y témoigner.

Mlle Anita Soucy élue reine des sports de Valleyfield

Grande réception au Club Tourist sous la présidence de M. Deguire — Allocutions, musique et lunch

L'élection de la reine des sports de Valleyfield a donné lieu dimanche dernier à une grande réception au club Tourist. Le docteur Deguire présidait entouré de l'hôtesse d'honneur et de Mme O.-E. Caza.

L'élection de la reine eut lieu par scrutin secret et les juges demeurent inconnus. L'élue, Mlle Anita Soucy, fut reine du club de baseball Champlain pour la saison 1933-34. Elle prit part avec honneur l'été dernier au concours international de beauté de Old Orchard. C'est une sportive accomplie; elle pratique en effet tous les sports: bowling, balle-molle, ballon au panier, curling, patin, ski, natation, tennis, golf, etc. Elle parle parfaitement l'anglais et le français.

Une centaine de personnes assistaient à la réunion de dimanche. Le Dr Deguire, à titre de président, félicita les organisateurs de la soirée et spécialement M. Lucien Leduc. Il présenta la reine, Mlle Anita Soucy et lui souhaita bonne chance parmi les concurrentes des autres villes et expliqua que l'élection de la Reine des Sports de la Province aurait lieu à Montréal le 5 décembre.

Mme Caza, parlant en anglais, parla du jeu de balle au camp et du hockey. Elle en expliqua les origines et appuya sur leur importance pour le développement physique.

Mlle M. Taillefer dit aussi quelques mots pour remercier de la collaboration qu'elle avait reçue il y a deux ans alors qu'elle détenait le titre de Reine des Sports de Valleyfield.

Mlle Anita Soucy remercia l'organisation de l'honneur qui lui était fait de représenter Valleyfield comme reine des sports. Elle reçut une magnifique gerbe de fleurs.

L'orchestre des "Collegian Boys" de Lucien Laberge exécutèrent le programme musical et la réunion se termina par un lunch.

Comme nous l'annoncions il y a quelques semaines, la Reine des

Sports de Valleyfield prendra part au concours provincial qui aura lieu à l'Hôtel Queens à Montréal le 5 décembre. La Reine des Sports sera choisie parmi les représentantes des différentes villes de la province et participera à une manifestation qui se déroulera au Madison Square Garden à New-York, lors du Grand Carnaval d'Hiver.

M. Lucien Leduc qui s'occupe des Reines des Sports des villes du district, au nom des Variétés sportives, est en pourparlers pour que Huntingdon ait une représentante. M. Leduc devait rencontrer les sportifs de Beauharnois pour que leur Reine des Sports prenne part au concours. Ceux-ci n'ayant par encore répondu à l'invitation, M. Leduc craint que Beauharnois ne soit pas représenté à Montréal.



Mlle ANITA SOUCY, qui vient d'être élue Reine des Sports de Valleyfield pour la saison 1936-37.

Le juge Mercier titulaire du district est décédé mardi

L'Honorable juge Wilfrid Mercier, de la Cour Supérieure pour le district de Beauharnois est décédé à Montréal mardi soir.

Mercredi matin, l'Honorable juge Casgrain siégeait en cour Supérieure à Valleyfield fit l'éloge du défunt:

"Je désire, Messieurs, avant de vous entendre, exprimer tout le chagrin que me cause la mort de mon regretté collègue, l'hon. juge Mercier, qui pendant de nombreuses années fut juge titulaire de ce district. Sa mort est une grande perte pour la magistrature dont il a été membre pendant plus d'un quart de siècle.

"Pendant tout ce temps, sa dignité, son esprit de justice, son assiduité au travail ont fait honneur à la magistrature et il fut toujours apprécié par ses collègues.

"Pour ma propre part, je puis dire qu'il m'a toujours honoré de son amitié et je regrette énormément sa perte. Je profite de l'occasion pour offrir ma sympathie à la famille."

Me J.-G. Laurendeau, procureur de la Couronne prit ensuite la parole: "Le juge Mercier, dit-il, était avant tout un homme honnête, intègre et juste. Il savait en toute circonstance faire ressortir cette qualité précieuse qu'il possédait.

"En mon nom et au nom de mes confrères je dépose sur sa tombe nos plus sincères sympathies."

M. Gontran Saintonge, dont la femme est la nièce du juge Mercier, remercia l'hon. juge Casgrain et Me Laurendeau de leurs condoléances et s'engagea à les transmettre à la famille.

Fils de Thomas Mercier et de

Mathilde LaBadie, le juge Mercier était né à St-Esprit de Montcalm, le 12 mai 1860. Il avait fait ses études au collège de Joliette et au séminaire de Lévis, où il fut le camarade de feu sir Lomer Gouin, de feu l'honorable Adélard Turgeon, l'honorable juge Alphonse Bernier, de la Cour d'appel de la province de Québec et de feu Romuald Delfausse, C.R. Il fit son droit à l'université de Montréal (alors l'université Laval), dont il fut fait docteur en droit en 1909. Il fut admis au Barreau le 16 janvier 1885. Il a exercé sa profession seul à Montréal jusqu'à son élection à la magistrature. En 1904, M. Mercier fut l'un des membres de la commission chargée de la revision et de la codification des lois de la province de Québec.

Il a été directeur et conseiller du Conseil des Arts et Manufactures, président du Club National (1894) et conseiller du Club de Réforme (1906-1907).

Il a été nommé juge de la Cour supérieure pour le district de Beauharnois le 22 mars 1909; il succéda à l'honorable juge Saint-Pierre.

Il était membre du comité catholique du conseil de l'Instruction publique depuis le 29 novembre 1918, alors qu'il succéda à sir Horace Archambault.

Il avait épousé, en premières noces le 5 mai 1887, Mlle Emélie Brossoit, fille de feu M. Thomas Brossoit, C.R. à Beauharnois et en secondes noces le 29 octobre 1928 Mlle Juliette Tassé, fille de feu l'honorable sénateur Joseph Tassé.

LA GAZETTE de SALABERRY de VALLEYFIELD

Publiée à Huntingdon
Journal hebdomadaire de rédaction et
d'information entièrement dévoué aux in-
térêts de Valleyfield et du district.

MEDERIC-R. PRIMEAU, Directeur-gérant
LOUIS PELLAND, - Rédacteur en chef
RENE HALLE, - Gérant de la publicité
C. P. 699 24, rue Nicholson, Tél. 60

Vendredi, le 4 décembre, 1936

La S.D.N. en détresse

L'APPEL du gouvernement du Frente Po-
pular à la S.D.N. jette une note comique
au milieu de la tragédie espagnole.

Après avoir failli à la tâche qui lui in-
combait de rétablir l'ordre en Orient et en
Amérique du Sud, la S.D.N. a perdu tout
prestige lors de l'affaire éthiopienne. On con-
çoit que ces trois échecs suffisent aux ronds
de cuir de Genève et que la perspective d'un
quatrième ne les enchante nullement.

L'inefficacité de l'organisme genevois per-
met de croire que le Frente Popular s'ac-
croche à Genève comme à la dernière plan-
che de salut, sans grand espoir, se disant que
ce qui sortira de Genève ne saurait être pire
que ce qui l'attend à brève échéance par la
victoire presque certaine des troupes de
Franco.

Il est à noter que la Grande-Bretagne et
l'U.R.S.S. ont conseillé au gouvernement es-
pagnol de ne pas mêler Genève à cette af-
faire. Or comme ces deux puissances do-
minent la S.D.N. celles-ci ne tiennent pas à
ce que leur instrument tombe de nouveau
dans le pétrin, pour y rester peut-être.

Que la S.D.N. accepte de considérer la
note espagnole et consacre la légitimité du
gouvernement de Madrid, cela ne servira
guère qu'à fournir à Mussolini et à Hitler un
prétexte pour redoubler d'activité en faveur
des nationaux. Et la menace d'un conflit
européen se fera plus pressante encore, com-
me cela s'est produit lors du conflit
italo-éthiopien. Raymond Recouly avait
plus raison qu'il ne le croyait lorsqu'il écri-
vait il y a quelques semaines: "Après avoir
été longtemps, trop longtemps inutile, la
S.D.N. a fini ces derniers temps par devenir
maléfique".

A Rome on affirme que c'est l'U.R.S.S. qui
a inspiré la protestation du gouvernement
espagnol. Le fait, s'il est exact, démontre
que la S.D.N., créée pour la sauvegarde de
la paix peut devenir un merveilleux instru-
ment de guerre.

Même si l'éventualité d'un conflit euro-
péen ne se produit pas, la S.D.N. ne sortira
pas de cette affaire plus glorieuse. Que ses
juristes se prononcent comme ils le vou-
dront, si on ne s'irrite pas de ses décrets, on
s'en moquera; la guerre civile continuera
jusqu'à la victoire de Franco et l'Espagne
nouvelle y trouvera un nouveau prétexte
pour s'unir à l'Italie et à l'Allemagne contre
les nations qui auront à Genève pris position
contre elle.

Si la S.D.N. n'intervient pas comme sa
constitution le lui commande, elle signe son
décret de mort pour cause d'inutilité. Mais
cette alternative est improbable.

Par l'application des sanctions à l'Italie,
la S.D.N. a largement contribué à la forma-
tion du bloc fasciste et elle achèvera si elle
intervient dans l'affaire espagnole de diviser
l'Europe en deux camps que le moindre in-
cident précipitera l'un contre l'autre. C'est
du beau travail!

Et le Canada fait partie de la Société
des Nations. Nous serons donc appelés à
trempier dans cette sinistre comédie. Notre
gouvernement n'aura-t-il pas le bon sens de
sortir enfin de cette galère? Nous avons
tout intérêt à participer à la conférence pan-
américaine de Buenos-Aires. A Genève
nous n'avons que faire, sinon trouver une
occasion de nous rompre les os.

La semaine de 30 heures

AUX Etats-Unis on a toujours manifesté
une tendance marquée à l'exagération.
Pour damer le pion à la France du Front
Populaire, voici que la Fédération améri-
caine du travail prône la semaine de trente
heures qu'elle considère comme le seul re-
mède au chômage.

Il est certain que l'idée n'est pas mau-
vaise en soi. Au point de vue humain, une
telle mesure apporterait au travailleur un

avantage marqué. On se plaint avec rai-
son de ce que la vie moderne plonge l'hom-
me dans une activité fébrile qui ruine sa
santé en même temps qu'elle lui interdit de
s'intéresser à autre chose qu'au labeur quo-
tidien. La réduction des heures de travail,
si elle est accompagnée — comme en France
— d'un effort vers l'organisation des loisirs,
est donc excellente à cet égard.

La Fédération du travail envisage la ques-
tion sous un autre aspect. Elle y voit le
remède au chômage. Le principe est excel-
lent, mais il est permis de douter que l'adop-
tion de cette mesure apporte les bienfaits
attendus.

Il convient avant tout de se demander si
les industries sont en mesure de subir cette
réforme. Nous craignons que la plupart
d'entre elles ne le soient pas.

Lorsque la semaine de 40 heures fut ins-
tituée en France, nous en avons énuméré
les désavantages. Ces derniers seraient les
mêmes, mais plus graves si on en venait à
30 heures.

La réduction des heures de travail ob-
servations-nous alors, force le producteur à
ajouter à ses employés des chômeurs en ma-
jorité incompetents. Ce qui implique, entre
autres désavantages, une perte de temps
considérable, et restreint, en quantité comme
en qualité, le rendement de l'industrie. Or
pour obtenir ce rendement inférieur l'indus-
triel devra payer plus cher. C'est accumu-
ler à plaisir les difficultés et précipiter la
catastrophe économique que souhaitent les
ouvriers oubliant qu'ils seraient les premiers
à en souffrir.

Pour tenir le coup, le producteur n'a
qu'un remède à sa portée, la hausse des
prix. On en voit de suite les conséquences:
les effets de l'augmentation du pouvoir d'ac-
chat s'en trouvent annulés et, comme l'ont
déjà noté maints économistes, c'est la ruine
du commerce extérieur du fait que le produc-
teur se trouve dans une situation telle qu'il
ne peut faire face au concurrent étranger.

Ces difficultés tomberaient en partie si
cette mesure était adoptée par tous les pays.
Quand les conditions sont désavantageuses
pour tous, personne n'en souffre gravement.
Mais un pays seul ne peut se permettre
cette fantaisie.

L'organisation professionnelle

LE PROJET d'établir ici l'organisation
professionnelle a donné lieu à diverses
interprétations erronées. L'Ordre Nouveau
fait justice de l'une d'elles en précisant qu'il
n'est nullement question de l'établissement
du corporatisme politique:

"Le corporatisme politique—c'est-à-dire
celui que l'Etat impose d'autorité, comme un
capuchon sur la tête des multitudes—n'est
qu'une forme à peine différente de l'étatis-
me. Ce n'est pas, ça ne peut pas être, un
régime définitif, à moins qu'il n'évolue dans
le sens de l'émancipation graduelle des cor-
porations — auquel cas il cesse d'être poli-
tique.

"Reste donc le corporatisme social, ou
corporatisme d'association, que proposait ja-
dis La Tour du Pin et que depuis Léon XIII,
préconisent les sociologues catholiques, or-
ganisme indépendant, intermédiaire entre
les entreprises privées de l'Etat, mais soumis
à l'arbitrage de celui-ci et qui, chargé de
la gérance du bien commun dans une profes-
sion déterminée, assumerait, sur le plan
économique et social, des tâches auxquelles
— les pires adversaires du corporatisme le
reconnaissent — l'Etat ne saurait actuelle-
ment se dérober, bien que de toute évidence
elles excèdent ses fonctions".

Il s'agit, non pas d'instaurer un nouveau
régime, mais bien d'effectuer la réforme dans
la société en groupant les individus dans des
cadres professionnels sous une autorité apte
à collaborer avec le gouvernement. Un jour
viendra peut-être où il sera opportun d'en
venir au corporatisme intégral qui rempla-
cera avantageusement notre système politi-
que basé sur la plus grande erreur du siècle:
le suffrage universel et l'éligibilité de chacun.
Mais répétons qu'il n'en est pas question
pour le moment.

L'organisation professionnelle n'est que le
prolongement du syndicalisme, l'organisa-
tion définitive vers laquelle les syndicats
marquent le premier pas.

Dans son huitième cours sur l'organisa-
tion professionnelle, le R. P. Chagnon note
que "le syndicalisme est nécessaire, mais il
reste incomplet. Il a besoin d'un complé-
ment d'organisation. Syndicats ouvriers,
syndicat patronaux, deux murs qui se dressent;
il faut les réunir par une voûte corpo-
rative. Le syndicalisme de classe, inspiré
trop souvent par la mentalité socialiste, a
transformé le marché du travail en un

champ de bataille où s'affrontent deux gran-
des puissances: l'armée des travailleurs, les
forces du capital. Pour remédier à cette op-
position de classes, il faut qu'on institue "des
organes bien constitués, des ordres ou des
professions qui groupent les hommes non d'a-
près la position qu'ils occupent sur le marché
du travail, mais d'après les différentes bran-
ches de l'activité sociale auxquelles ils se rat-
tachent".

L'organisation professionnelle est donc le
moyen terme entre un étatisme honni et le
libéralisme en faillite.

Quant au programme à élaborer, le R. P.
Chagnon en trouve les données dans l'Asso-
ciation Catholique du 15 juin 1935:

Tous les membres de chaque profession
dans une circonscription déterminée dev-
raient être inscrits d'office sur une liste
spéciale...

Les membres de chaque profession ainsi
inscrits sur cette liste constitueraient le corps
professionnel;

Chaque corps professionnel aurait des ré-
glements spéciaux auxquels seraient soumis
tous les membres de la profession;

Dans chaque corps professionnel se for-
meraient librement des syndicats divers, soit
de patrons, soit d'ouvriers, soit mixtes, con-
formément à la loi de 1884;

A la tête de ce corps professionnel il y
aurait un Conseil composé des délégués des
syndicats, de manière à assurer une égale re-
présentation aux divers éléments de la pro-
fession;

Les conseils des corps professionnels fe-
raient les règlements d'application des lois
générales relatives à l'organisation du tra-
vail et fixeraient les coutumes de la pro-
fession;

Les règlements des Conseils des corps pro-
fessionnels devraient toujours être homolo-
gués par les Pouvoirs publics;

Les Conseils des corps professionnels se-
raient investis d'un certain nombre d'attribu-
tions judiciaires.

La question de l'organisation profession-
nelle se pose donc aujourd'hui clairement et
de façon pratique. On ne peut qu'appuyer
un mouvement d'une telle opportunité.

A la recherche de l'équilibre budgétaire

LE PRESIDENT Roosevelt réussira-t-il à
équilibrer le budget, comme il en a an-
noncé l'intention? se demande le *New York
Herald*.

C'est un sujet qui prête à discussion.
On estime, en général, que cela dépendra
du montant des dépenses nécessitées par les
secours aux chômeurs. Et comme le nombre
de ceux-ci n'est guère inférieur à 11 millions
de personnes, la charge restera lourde.

Voici, d'ailleurs, les articles principaux du
plan de l'administration des finances:

- 1° Réalisation avant le 30 juin prochain,
de 140 millions de dollars d'économies;
- 2° Maintien du système actuel des im-
pôts;
- 3° Diminution du nombre des emprunts
gouvernementaux;
- 4° Maintien de l'impôt sur les réserves
accumulées;
- 5° Non-renouvellement de l'accord avec
la Chine concernant les achats de l'argent-
métal;
- 6° Continuation de la politique d'achat
de l'argent-métal extrait dans les mines
américaines;
- 7° Politique financière en accord avec les
plus grandes nations d'Europe;
- 8° Le fonds de stabilisation des changes
poursuivra ses opérations.

Le rire en U.R.S.S.

UN JOURNAL français traduit du *Die
Brucke*, de Prague, l'article que voici,
intitulé: "Ce qui fait rire en U.R.S.S.:

"Certain jour, il y a quelques années, Sta-
line édicta le mot d'ordre: "Il faut rire da-
vantage". Et aussitôt, un coup de barre fut
donné à la culture soviétique organisée.

Certes, une partie de l'actuel humour so-
viétique est d'importation étrangère, mais il
existe aussi un rire russe qui est un produit
du terroir et qui est devenu en quelque sorte
une partie intégrante de la vie en Russie.
C'est le fameux rire "derrière les larmes" que
l'on retrouve dans les satires de Gogol et
dont les maîtres sont aujourd'hui les Zos-
thenko, Koltzov, Kataiev, ou le fameux tan-
dem d'humoristes Ilf et Petrov.

Il faut dire que la Russie soviétique est la
seule dictature où l'on cultive la satire sur
une grande échelle. Ailleurs, on a plutôt
tendance à se contrister des échecs, et à les
ignorer. Les Russes, eux, ont recours à la

satire en tant que moyen de propagande et
ont le courage de se moquer d'eux-mêmes.
Les satiristes admettent que le régime est ex-
cellent, le plan quinquennal parfait, sa vic-
toire certaine... mais que les rouages ne
fonctionnent pas encore comme ils le dev-
raient. C'est le sujet quotidien des jour-
naux et des revues satiriques qui, par la pa-
role et par l'image, multiplient les portraits
de ces héros de notre temps négatifs. Pour
avoir une idée précise de ce qu'est la vie
russe, c'est à la satire qu'il faut s'adresser
bien plus qu'au roman dans lequel subsiste
une certaine convention.

Voici quelques exemples:

On connaît à quel point le bureaucratisme
sévit en U.R.S.S. Mais plus efficaces que
tous les décrets nous paraissent les anecdotes
dans le genre de celle-ci:

Un fonctionnaire du Trust des Pêcheries
est étendu sur une plage et regarde le ciel.
Les poissons entrent joyeusement dans le fi-
let tendu à côté de lui, et qui se gonfle de
plus en plus. Le fonctionnaire ne bouge pas.
Enfin, une grosse carpe perd patience et lui
crie:

— Camarade, avec la meilleure volonté du
monde, nous ne pouvons plus entrer. Le
filet est trop plein!

Le fonctionnaire, arraché à sa rêverie,
répond avec mauvaise grâce:

— Je n'ai pas le temps de m'occuper de
votre demande. Revenez demain.

Une autre anecdote nous présente deux
rats en grande conversation:

— On vient de nommer une Commission
pour l'extermination des rats, déclare l'un.

— On verra bien qui vivra le plus long-
temps, répond l'autre, de nous ou de la Com-
mission.

Une histoire de punaises:

Le nouveau locataire s'aperçoit qu'une ar-
mée d'immenses punaises a abandonné une
vieille massure pour la nouvelle maison, en
empruntant le chemin des poteaux télégra-
phiques.

— Je n'y comprends rien, dit le nouveau
locataire. Pourtant, la Commission de l'ha-
bitation a décrété qu'il ne devait pas y avoir
de punaises dans les maisons neuves!

— Sans doute, répondent les punaises,
mais on ne nous a pas envoyé d'exemplaire
du décret. Comment voulez-vous que nous
soyons au courant?

La grande misère des moyens de trans-
port en Russie est connue de tout le monde.
C'est un des sujets favoris de la satire.

Une petite gare. Une émotion intense
s'empare de la foule des badauds et des fon-
ctionnaires. Tout le monde se précipite sur
un wagon de marchandises. Que s'est-il
donc passé? Le wagon porte l'inscription
Moscou-Koursk... et il est effectivement ar-
rivé à Koursk! Titre de l'anecdote: "Un
événement sans précédent".

L'histoire suivante se rapporte aux tram-
ways de Moscou, qui circulent toujours bon-
nés.

Un Moscovite, la tête bandée et le bras
en écharpe, rencontre un ami.

— Pour l'amour du ciel, que vous est-il
arrivé! Auriez-vous passé sous un tramway?

— Bien pis! dans un tramway!
Enfin, quelques histoires sur la "vie cultu-
relle":

A l'école, au beau milieu de la leçon, l'ins-
tituteur se lève soudain, ramasse ses affaires,
et quitte précipitamment la classe. Où va-
t-il? Il doit suivre, à 9 h. 30 précises, un
cours pour les illettrés.

L'anniversaire de la Révolution russe. Le
père et le fils se rendent à un meeting. La
foule emplit les rues, les maisons sont pa-
voisées de rouge. Le père doit prendre la
parole à la réunion. Son fils lui demande:

— Dis-moi, papa, qui était en réalité ce
Lénine?

Le père. — Attends une seconde, je vais
te dire cela, je l'ai mis dans mon discours.

Certains courants littéraires sont jugés
trop modernes par le peuple. Un ouvrier en-
tre dans une librairie. Voulez-vous une œu-
vre littéraire moderne? demande le vendeur.

— Non, répond l'ouvrier hésitant. Donnez-
moi plutôt quelque chose en russe.

Une autre misère de la vie soviétique est
la "queue", qu'il faut faire partout et tout le
temps. Stationner en file serrée est deve-
nu un mouvement en quelque sorte sponta-
né des Russes. Récemment, le *Krokodil* a
publié un dessin représentant une longue
queue de personnages devant une palissade.

— Pourquoi fait-on la queue? demande un
nouveau venu.

— C'est pour la nouvelle ligne de métro,
lui répond-on. Elle ne sera prête que l'an-
née prochaine, mais nous prenons notre rang
à l'avance."

Conférence sur François Mauriac au Cercle d'Etude

Lundi soir, le 23 novembre, Mlles Rachel et Marie-Jeanne Bélanger réunissaient chez elles les membres du Cercle d'Etude Charbonneau, à une séance régulière. Mlle Jeanne Laplante présenta une étude sur François Mauriac qui fut hautement appréciée de l'auditoire. Il nous est agréable de reproduire ici, cette intéressante causerie.

Abandonnant les idées des contemporains du grand Renan, c'est-à-dire une confiance illimitée dans la science et le mépris du catholicisme, les Français d'aujourd'hui semblent avoir tourné leurs esprits du côté de la vérité. La génération des écrivains qui débutaient vers 1914, et qui sont aujourd'hui dans le plein épanouissement de leur oeuvre, est une génération de fervents catholiques. Les grands poètes de l'heure, Claudel et Valéry, les philosophes éminents tel que Gilson et Maritain vont jusqu'à mériter l'épithète de mystique. Je nommerai aussi dans leur école le plus grand romancier français de l'heure actuelle qui, selon Paul Hazard, est M. François Mauriac.

Comme toute oeuvre humaine, et celle-ci est profondément humaine, l'oeuvre de Mauriac n'est pas sans défauts. Cependant, vous pardonneriez à un faible esprit de femme de s'être emballé de l'auteur, et d'avoir cherché chez lui plutôt les qualités que les défauts! On est toujours indulgent pour un auteur qui sait se faire beaucoup aimer.

Sa biographie — Son oeuvre
François Mauriac naquit à Bordeaux, en 1885. Appartenant à une bonne famille bourgeoise profondément catholique, sa jeunesse s'écoula paisible, soit à la campagne, dans cette Gironde où il a situé presque tous ses romans, soit à Bordeaux même où il fréquentait le collège avec ses deux frères, lesquels sont aujourd'hui, l'un médecin et l'autre prêtre.

Mauriac nous fait une curieuse peinture de l'éducation religieuse qu'il recevait à ce collège dirigé par les Marianites; pas d'apologétique; il aurait été fort en peine de répondre à une objection lancée contre le catholicisme. En revanche, une atmosphère de piété qui enveloppait tous les instants de la journée. Une surabondance de pratiques pieuses; une surveillance constante de l'âme tendant à éviter jusqu'à l'imperfection. Cette éducation religieuse qui s'adressait à la sensibilité plus qu'à la raison livrait innocemment ces adolescents sans défense aux premières insinuations des anticléricaux. On a beaucoup parlé de la conversion de Mauriac. Celui-ci n'a pourtant jamais abandonné le catholicisme. Lui-même nous dit que cette idée ne lui serait pas venue. Cependant il a subi, il s'est suscité des luttes; et cela date de ses années de collège, vers l'âge de 15 ou 16 ans. Il fut pris alors d'une manie que l'on nomme communément esprit de contradiction, et qui est naturelle à tous les jeunes gens lorsque leur intelligence se développe et affirme son indépendance. Les pratiques pieuses de ses parents et amis, les apparentes contradictions du dogme catholique, il les critiquait de parti pris. Les écrivains anticléricaux, Anatole France surtout, étaient ses auteurs préférés, et tout cela pour un ridicule motif d'orgueil: François Mauriac adolescent souffrait nerveusement de ce que, étant né catholique, il n'avait pas eu à choisir lui-même sa religion. Psicari et Maritain, comme ils les enviait d'avoir choisi eux-mêmes le Maître qu'ils servaient. Il accusait l'Eglise de se retrancher de la pensée moderne, "et pourtant, nous explique ce compliqué qu'est Mauriac, je l'aimais ardemment, orgueilleusement, ne perdant jamais une occasion de confesser ma foi". Le terrain de son âme était trop profondément catholique, de par les traditions de sa famille et son éducation collégiale, pour qu'il pensât à s'éloigner de l'Eglise. Cela ne l'empêchait pas de la critiquer, quoique au fond, il l'aimait bien: "Je n'étais qu'un enfant prétentieux et ignorant de toutes ces choses" explique-t-il. Peu à peu son esprit reconquiert le calme. Une fois ses études terminées, il s'installe à Paris où il fréquente l'école des Chartes. A l'âge de 24 ans, encore tout imprégné des leçons de piété des pères Marianites, il publie son premier volume en vers: les Mains jointes. "J'entraî dans la littérature, chérubin de sacristie" écrit-il en parlant de cet ouvrage qu'il qualifie de "fade cantique". Ce fade cantique, pourtant, Barrès l'a remarqué comme étant l'annonce certaine d'un talent, et aussi parce qu'il contient

déjà "une note folle de volupté". Un autre volume de vers paraît en 1911, "Les Adieux à l'Adolescence".

Pendant cette période de ses débuts littéraires, Mauriac réfléchit beaucoup. Ceci est d'ailleurs une qualité propre à Mauriac que de scruter les âmes, la sienne en premier lieu, jusque dans leurs profondeurs de manière à ramener à la surface toutes les impressions et réflexes de l'homme, même les moins bons, pour les examiner une loupe à la main. Mauriac commence donc à penser que cette religion de sensibilité qui est la sienne n'est pas complète, que le Dieu des chrétiens exige tout de sa créature, que la nature avec ses penchants et que la grâce "sont deux mondes ennemis". Et dans ce jeune homme qui, à la sortie des études commence à prendre pied avec le monde, une lutte terrible s'engage: "Je me découvrais comme un être aussi passionné qu'aucun garçon de mon âge". En lui "la nature l'emportait lentement sur la grâce".

C'est dans cet état, d'esprit que Mauriac compose ses trois premiers romans: "L'Enfant chargé de chaînes" (1913) La Robe prétexte (1914) et en 1920, La Chair et le Sang qui marque déjà un progrès sur les deux autres. L'auteur connaît exactement ce que Dieu et la morale catholique exigent de l'homme; cependant, il se débat et cherche à concilier des choses qu'il sait lui-même inconciliables. Il y a à la source de ces trois romans une inspiration religieuse mais elle manque de vigueur. L'auteur n'est pas encore suffisamment installé dans sa foi.

Quel accueil la critique catholique fit-elle à ce débutant romancier? François Mauriac s'irrita d'abord contre elle et l'accusa de lui conserver l'étiquette de "catholique" afin de pouvoir plus aisément le juger et condamner. Pourtant, cet amateur de vérité ne lui garda pas longtemps rancune: "Ce qu'elle y subodorait de pourriture, écrit-il, oserais-je prétendre que je ne le sens pas rôder sur mon oeuvre comme sur ces cimetières que tout de même, la croix domine".

L'auteur continue de produire avec abondance: Préséances (1921), le Baiser au Lépreux (22), le Fleuve de feu (23), Génitrix (1924). Le talent du romancier s'est affermi, et en même temps que son art de psychologue plus approfondi et plus mûri, son catholicisme s'affirme maintenant vigoureux. Autrefois, Mauriac prêchait la religion avec plus ou moins de force et de limpidité dans la conviction; maintenant, il nous la montre, cette religion, dirigeant un coeur honnête et viril. Il ne faut pas croire tout de même que ses personnages soient tous des saints! Non, Mauriac a une prédilection pour les brebis perdues qu'il attire peu à peu à la source de Lumière et de Vérité — C'est son originalité à lui, et on la retrouve dans la première jusqu'à la dernière de ses oeuvres.

Mais voilà que la gloire sourit à Mauriac: 1925, et c'est le grand prix du roman avec "le Désert de l'Amour". Il est arrivé à l'apogée de sa carrière et son art si pénétrant fait l'admiration de tous les faiseurs de romans. Il publie alors des ouvrages de tout premier ordre: Thérèse Desqueyroux, Destins, une biographie de Racine (1930) et en 32, le Noeud de Vipères. On a dit de ce dernier qu'il était le chef-d'oeuvre de Mauriac. Jamais l'auteur n'a été plus avant dans la connaissance et l'expression d'un pauvre coeur d'homme misérable — Jamais il n'a mieux montré le vide désespérant que laisse dans une âme l'absence de Dieu et la paix mêlée de joie qu'y amène son re-

tour. Mauriac a atteint dans le Noeud de Vipères un sommet de perfection, et désormais il lui sera presque impossible de se dépasser. En effet, dans ses plus récents ouvrages, Le Mystère Frontenac, La Fin de la Nuit, Les Anges Noirs, son art de romancier est plutôt stationnaire. Ce qui monte en lui c'est la foi, toujours plus dirigeante d'action, plus lumineuse et rayonnante. Il l'incarne profondément dans certains personnages. Ainsi les Anges noirs nous présentent à côté d'un être méprisable une figure de prêtre si sublime, que jamais romancier n'en créa de pareille.

En même temps que Mauriac peuplait l'imagination contemporaine de personnages profondément vrais et humains il acquiesçait aussi une belle réputation d'écrivain religieux: Souffrances et Bonheur du Ohrtien—Pèlerins—Jeudi-saint, qu'il faut lire pour saisir vraiment en nos esprits rebelles la beauté de l'Eucharistie—Dieu et Mammon, un chef-d'oeuvre d'une valeur inappréciable pour l'apprenti écrivain et enfin, La Vie de Jésus, un super-chef-d'oeuvre. "Sans doute, une vie de Jésus, il faudrait l'écrire à genoux, dans un sentiment d'indignité propre à nous faire tomber la plume des mains" écrit-il dans sa préface. Pourtant on reconnaît que la main est ferme qui tient la plume. Le romancier scrutateur d'âmes humaines déchiffre humblement cette âme, humaine comme la sienne, mais que balayent les sur-sauts puissants de la nature divine — Chaque parole de l'Homme-Dieu, expliquée dans l'atmosphère des circonstances par une âme extrêmement intuitive nous apparaît tour à tour, avec sa terrible beauté et vérité, sa miséricorde débordante, son implacabilité, et surtout avec cet amour surhumain, divin, que les hommes trahissaient et que Lui, voulant livrer à tout prix portait à des créatures pauvres et misérables, aux ignorants, aux pécheresses, aux publicains.

Tout commentaire devient inutile. François Mauriac est un grand chrétien et notre devoir est d'admirer celui qui met sa plume au service de la bonne cause.

Conception et exécution du roman selon Mauriac

Vous êtes-vous jamais demandé en lisant un roman remarquable par le souffle qui l'anime et le faisait vibrer comme un être vivant, quel secret génie pouvait conduire l'auteur à une telle réussite? Du génie? peut-être, il en faut toujours un peu pour atteindre la gloire, mais surtout et avant tout ce qui assure le succès c'est une méthode de conception solide, sur laquelle on peut s'appuyer — une méthode qui a donné ses preuves et qu'on ne craint pas de livrer au public. C'est une méthode originale, et j'espère que vous prendrez, comme je l'ai fait moi-même un grand plaisir à la connaître.

L'invention d'un roman a pour objet trois points principaux: le sujet, les personnages et le lieu de l'histoire.

(suite à la page 10)

A. PROULX
Pain Idéal
COTEAU-STATION

G.-W. GRENIER
Boucher,
COTEAU-STATION, QUE.

St. Anicet

Mardi dernier, eut lieu, dans la salle du couvent, une séance donnée par les élèves des SS. de l'Assomption. La séance était présidée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Reid. M. l'abbé Jos. Génier, curé de Haileybury, Ont., était présent. La salle était remplie à capacité et tous ceux qui y assistèrent passèrent une agréable soirée. A la fin du programme, les deux prêtres présents félicitèrent les élèves de leur succès.

M. Arthur Ramsay et son fils Richard ont passé la fin de semaine chez Mme A. Forgues.

Les Rév. SS. Grises, SS. Dupuis et Dugas, ont passé la journée de dimanche chez leurs parents.

M. et Mme Thomas Ramsay et leurs enfants, Victor et William, ont passé la fin de semaine chez Mme Vve B. Ramsay.

M. Léo Quenneville de Chicoutimi, Qué., était en visite chez son père, la semaine dernière.

M. Jos. Génier, curé de Haileybury, Ont., et son frère Alpha et sa famille, ont visité des parents dans cette localité, la semaine dernière.

M. et Mme Mandeville et leur famille ont passé la fin de semaine chez des parents.

La tempête de neige de dimanche dernier suscita, beaucoup d'inquiétude dans cette paroisse. Plusieurs étrangers qui étaient de passage ici retourneraient dans leur ville à bonne heure de crainte que la neige ne bloque les chemins.

Ste - Philomène

Le 30 novembre, est décédé un de nos plus vieux citoyens en la personne de M. Etienne Maheu, époux de Marie Schinck. Il laisse une fille.

M. et Mme C.-A. Tisseur, Mme L. Tisseur et Mlle Yvette Tisseur sont allés rendre visite à leurs parents, M. et Mme Aimé Brosseau de St-Urbain.

Jeudi dernier, un groupe de jeunes filles allait à une partie de couture chez Mme Lucien Reid de Ste-Martine.

MARIAGE

Brais-Bourcier

Samedi, le 21 novembre, M. l'abbé Paiement a béni le mariage de Mlle Yvette Bourcier, fille de M. et Mme Wilfrid Bourcier, à M. Fortunat Brais, fils de M. et Mme Arthur Brais. Après le mariage, il y eut réception chez la mariée. L'heureux couple est parti pour voyage aux Etats-Unis. A leur retour ils habiteront St-Rémi.

M. et Mme Sylvio Beaulieu de St-Urbain étaient de passage chez M. et Mme Louis Rousselle.

M. et Mme Gilbert Tisseur de Beauharnois, en visite chez des parents.

Mlle Anne-Marie Reid est de retour d'un voyage à Laval-des-Rapides.

Mme Florent Dubuc ainsi que ses deux fils, Raymond et Pierre, de passage chez M. et Mme Philippe Desgens.

Etaient de passage à Montréal, dimanche: M. et Mme Philémon Thibert, M. et Mme Wilbrod Thibert, M. et Mme René Loiselle, M. et Mme Benoit Picard.

Mlle Marie-Marthe Legris de St-Urbain a visité ses grands-parents, M. et Mme Joseph Legault.

Le docteur prenant congé—S'il passe la nuit, il se rétablira... sinon, il y a peu d'espoir...



SALLE DE POOL
Quick Lunch - Shoe Shine
5 tables remises à neuf.
E. Hébert,
187, rue Victoria, Tél. 245,
VALLEYFIELD, QUE.



Procurez-vous GRATUITEMENT

Un magnifique calendrier avec photo en couleurs naturelles représentant les

JUMELLES DIONNE

Commandez chez votre épicière une caisse des fameuses liqueurs

MAJESTIC

n'importe quelle essence et le calendrier vous sera livré avec la commande.

TOUGAS & NICHOLSON,
EMBOUETTEURS AUTORISES DE COCA-COLA
Téléphone 1038, VALLEYFIELD 23, rue St-Laurent

1836

JE SUIS UN CHIEN QUI RONGE LO

EN LE RONGEANT JE PREND MON REPOS
UN TEMS VIENDRA QU'INEST PAS VENU
QUE JE MORDERAY QU'INAVRIMORDRY

LE CHIEN D'OR
Savez-vous que... ?
... l'histoire du Chien d'Or est un conte populaire du vieux Québec... que le gin de Kuyper jouit d'une popularité aussi grande, que par sa saveur réelle de Hollande il a gagné l'appréciation des connaisseurs canadiens depuis plus de cent ans.

Nouveaux et commodes flacons **PLATS**
40\$ ONCES, **265**
26\$ ONCES, **190**
10 ONCES, **85¢**

Cette Réelle Saveur de Hollande

GIN de Kuyper

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande—Maison fondée en 1695. 1777



ECHOS DE PARTOUT

Le record de la transportation
Un concours original vient d'avoir lieu à Miami, la plage à la mode de Floride. Il s'agissait de décerner le titre de champion du monde de la transportation que se disputaient trente et un candidats. Au bout d'une épreuve de deux heures, le concours fut gagné par un avocat de Miami, une véritable montagne de chair pesant près de 150 kilos.

Vaches mélomanes
MAGYAR LAP, Moravska Ostrava: Un agronome, M. Georges Tartier, vient de publier une étude sur les vaches, dans laquelle il affirme, le plus sérieusement du monde, que ces paisibles bovidés sont très sensibles à la musique et même que les impressions musicales stimulent chez elles la sécrétion des glandes mammaires. A en croire M. Tartier, la production de lait augmente en moyenne de 20 pour 100 lorsqu'on prend soin de traire les vaches au son de la musique. Bien plus, la qualité même du lait s'en trouve améliorée.

Renonciation
Les féministes bulgares qui s'étaient montrées jusqu'ici fort ardent, viennent brusquement de renoncer à la lutte. Après trente années d'efforts pour conquérir les droits politiques, l'Union des femmes bulgares vient de déclarer qu'elle ne sera plus désormais qu'une société de bienfaisance.

On n'indique pas les motifs de cette grave décision. Faut-il dire que les clans politiques masculins l'accueillent avec satisfaction, tout en couvrant, bien entendu, ces dames de fleurs. La concurrence est écartée.

Le dictateur commence mal
Joseph-Eugène Depatrick, alias Joseph-A. Depatria, alias A. Comtois, qui se proclamait candidat-dictateur à la mairie de Montréal, a vu s'évanouir ses chances de de-

venir maire-dictateur de la plus grande ville du Canada, quand le juge Enright l'a envoyé au pénitencier pour deux ans sous deux accions d'obtention de marchandises et d'argent sous de fausses représentations.

Le culte des quintuplettes
Depuis qu'elles sont nées, il y a près de deux ans, à Callender, Ontario, les quintuplettes Dionne ont été l'objet des curiosités les plus imprévues. Mais que penser de ce généalogiste canadien qui s'est attaché à retrouver la généalogie complète des cinq petites filles depuis l'arrivée de leur famille, de France en Amérique?

"Quand nous disons 'généalogie ascendante complète,' écrit-il, nous donnons à cette expression tout le sens qu'elle comporte, c'est-à-dire que nous donnons à chaque degré ascendant la généalogie de la mère aussi bien que celle du père. Ainsi des quintuplettes Dionne, nous donnons les deux père et mère, puis les quatre grands-pères et grands-mères, ensuite les huit bis-aïeux, puis les seize trisaïeux et les trente-deux ancêtres de la quatrième génération ascendante, et ainsi de suite jusqu'à la huitième génération, où nous avons deux cent cinquante-six ancêtres, dont chacun a contribué, à l'égal du premier Dionne, à la formation des quintuplettes."

Après quoi, ce travail considérable indique les faits historiques auxquels ont été mêlés tous ces ancêtres, ainsi que l'endroit d'où ils sont venus.

Ces "Bootleggers!"
En réparant le tombeau d'un mort illustre à Richmond, Virginie, on a découvert une "cache" de liqueurs. Plusieurs autres caveaux étaient utilisés aux mêmes fins illégales. Cela nous rappelle ce fameux corbillard qui transportait toute une cargaison de whiskey lors de la prohibition aux Etats-Unis.

St-Urbain

M. et Mme A. Daout de l'Île Perrot, de passage à St-Urbain, pour une huitaine.

M. Orphir Rhéaume, chez M. Henri Barrette, de St-Michel.

Mlle Cécilia Vincent de Montréal, chez M. Emile Vincent.

M. Jean Barrette, à Montréal, en fin de semaine.

M. et Mme Z. Poupart et leur fille Gilberte, chez Mme Sabourin.

Mlle Lucrèce Doré, de Montréal, chez M. Philorum Doré.

M. et Mme René Barrette, à Montréal, chez Mme Henri Longtin.

Mlle Cécile Demers a passé quelques jours chez sa soeur, Mme René Barrette.

M. et Mme Armand Longtin nous ont quittés pour aller habiter au village de Beauharnois.

Mlle Clara Barrette est pour une huitaine à St-Michel, chez M. et Mme Henri Barrette.

M. Léopold Dufresne, qui a passé les saisons d'été et d'automne chez M. et Mme Zotique Beaulieu, est retourné à Montréal.

M. Yvon Barrette chez son père, M. Joseph Barrette

Les jeunes garçons de la paroisse ont commencé les travaux sur leur patinoire. Ils espèrent terminer pour la fin de décembre.

M. Bernard Vinet passe la fin de semaine à Huntingdon.

Décès
Ste-Marie — A St-Urbain, le 19 novembre, est décédée Rachel Ste-Marie, fille de M. Zénophile Ste-Marie et de feu Alice Toupin. Les funérailles eurent lieu le 21 en l'église paroissiale.

Nos institutrices et leurs élèves ont célébré gaiement la Ste-Catherine. Tous sont satisfaits de leur journée.

perdu la vie, la plupart des autres ont adopté le système préconisé par Monsieur Caron sans pourtant que la loi les y oblige encore.

Comme conclusion, disons que nos législateurs devraient toujours administrer en fonction de l'intérêt public bien compris et ne jamais sacrifier à l'électoratisme; nous verrions alors moins d'opposition opiniâtre à toute réforme compréhensive à toute politique sociale.

BAPTISTE

Nous recevons d'une lectrice, avec prière de publier, une lettre où il est question de la soirée d'amateurs de Bellerive.

Cette lettre n'étant ni signée ni accompagnée d'une lettre signée, nous ne pouvons la publier, conformément à la loi de la presse.

Meublez votre maison à

BON MARCHÉ

Meubles usagés, poêles, fournaies, tables, chaises, baignoires, éviers, et accessoires de maison de tout genre.

A vendre ou à échanger

A.-G. BENOIT

Coin des rues
St-Laurent et Hermine,
Valleyfield Tél. 394

Finies La Toux et Les Nuits Sans Sommeil

M. H. A. Allan, de Sarnia, Ontario, écrit: "Des années durant, l'hiver et l'automne, je souffrais d'une toux terrible. Je passais les nuits sans fermer l'œil et toussais tellement que les larmes m'en venaient aux yeux et que l'estomac me faisait mal. Je recommençais avec cette vieille toux vers le 1er octobre — mais après avoir pris quelques doses de 'Buckley's Mixture', ma toux disparut."
Considérez les faits que "Buckley's Mixture" est économique—triple action—alcalin—il pénètre dans les voies respiratoires—soulage—vous aide instantanément à vous débarrasser des germes du phlegme. Essayez-le aujourd'hui. "Buckley's" est en vente partout et est garanti.

Visitez notre magasin à chaque jour durant cette vente, et profitez des aubaines en vedette.

Vente sans précédent chez J. O. QUESNEL

Marchandises sèches - Chaussures
Bellerive, Valleyfield,
Téléphone 1007, 73, Ave. Grande-Ile

Ste-Clothilde

MARIAGE

Guay-Lavigne
Samedi dernier, M. Clodomir Guay, fils de M. Louis Guay, conduisait à l'autel Mlle Georgette Lavigne, fille de M. Aurore Lavigne, tous deux de Ste-Clothilde. L'union fut béni par M. l'abbé Emile Sauvé, curé de la paroisse. Les deux témoins étaient les deux frères des mariés. Les heureux époux sont partis pour un voyage à Montréal. A leur retour, ils résideront à Ste-Clothilde.

A l'occasion de la Ste-Catherine, il y eut une petite soirée chez M. Oscar Primeau. Après chant, musique et danse chacun partit à une heure avancée de la nuit, tous enchantés de leur veillée.

M. Roberge Leavy est de retour de Montréal où il était allé passer quelques jours chez des parents.

M. Félix Laplante qui demeurait à St-Chrysostôme, est arrivé pour demeurer à Ste-Clothilde, sur la ferme expérimentale sur laquelle il est régisseur.

M. et Mme Bernard Caron ainsi que leurs garçon et fille de Saint-Bernard de Lacolle étaient en promenade mercredi dernier chez M. Albert Viau.

Lundi dernier, Mme Jean-Baptiste Diotte a fait écan et elle doit maintenant aller demeurer à Montréal.

Tirage

Au cours d'une réception à Ste-Barbe chez M. Jos. Lajeunesse, une bicyclette, tirée au sort, fut gagnée par Mme Wilfrid Nepveu, demeurant Chemin Larocque.

BUANDERIE Valleyfield

Lavage humide
13 livres pour 50c,
plus 3c la livre

Essayer notre service une fois, c'est l'adopter.
Satisfaction - Economie

Giroux & Frère
Tél. 310, 74, rue St-Laurent

Pour tous les Goûts!



BIÈRE
BLACK HORSE
DAWES

Occasions exceptionnelles d'économies.

15 jours seulement - du 20 novembre au 5 décembre.

TRIBUNE LIBRE

Pourquoi Monsieur Delpha Sauvé a voté contre le suffrage féminin

C'est Monsieur Sauvé lui-même qui nous le dit: "Il ne veut pas faire voter les femmes malgré elles." Afin d'éviter toute équivoque, il va plus loin, précise sa pensée, déclare qu'il a fait personnellement une enquête à ce sujet. Il a constaté alors que sur 150 femmes qu'il a consultées aucune (pas même une) n'était en faveur du vote féminin... et voilà... un point, c'est tout.

Dans les circonstances, notre député ne pouvait que s'attendre à des félicitations sur sa conduite et il avoue candidement qu'il les a reçues. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Sans entrer dans le mérite même de la question qui est complexe et certainement d'un caractère plus sérieux et moins soluble que ne le laissent entendre nos députés qui ont toujours voté contre le projet, sans trop savoir pourquoi—disons incidemment que la raison avancée par Monsieur Sauvé n'en est pas une—et de son propre aveu puisque l'an dernier il a voté en faveur du suffrage féminin; nous pensons et avons toujours cru qu'un député est un législateur et que le législateur ne doit pas se laisser dicter sa conduite par ses électeurs.

Le gouvernant doit plutôt conformer sa conduite, relativement à un texte de loi qui lui est soumis, en vue du bien public, malgré le sentiment même de ce public qui souvent, pense contrairement à son propre intérêt. En d'autres termes, nos législateurs devraient se donner une conviction personnelle sur chaque projet de loi venant devant eux à l'Assemblée et agir après en conséquence. Ils doivent se conduire de la sorte indépendamment de ce qu'en penseront leurs électeurs qui souvent sont trop intéressés pour connaître et discerner leur vrai bien. Du reste, n'est-ce pas à l'élite à conduire la masse et non à la masse, l'élite; les chefs doivent conduire le peuple et non le peuple, les chefs.

Illustrons notre pensée par un exemple. Il y a quelques années, un projet de loi vint devant l'Assemblée à Québec, ayant pour objet d'obliger nos cultivateurs à garnir

Les Caisses Populaires

- II -

Nature, but et champ d'action

Qu'est-ce qu'une Caisse Populaire?

C'est une vraie Caisse d'épargne et de prêt, où les gens d'une même paroisse déposent leurs économies grandes et petites, même les sous, pour les prêter avec des conditions de remboursement facile à ceux d'entre eux qui en ont besoin.

Pourquoi l'appellez-vous "Caisse"?

Pour montrer que c'est la mise en commun des épargnes ainsi recueillies.

Pourquoi "Caisse Populaire"?

Parce que tous les honnêtes gens, pauvres ou riches, y sont admis, et que tous administrent leurs sous mis en commun.

Pourquoi, "d'Épargne et de Crédit"?

Parce qu'elle sert non seulement à recevoir les épargnes, petites et autres, mais aussi à prêter ces mêmes épargnes à ses sociétaires.

Pourquoi l'appellez-vous "Coopérative"?

Parce que pour la fonder, pour la maintenir, il faut le concours, la coopération de plusieurs citoyens, et qu'elle ne fait d'affaires qu'avec ses sociétaires.

Quel est le but de la Caisse Populaire?

1°. Enseigner l'épargne et la rendre extrêmement facile à tout le monde. 2°. Combattre l'usure. 3°. Prêter aux sociétaires dans le besoin. 4°. Supprimer le crédit chez le marchand. 5°. Favoriser l'agriculture en aidant le cultivateur à améliorer sa culture, son bétail, etc. . . . pour aider aussi les courageux colons.

Quel est son champ d'action?

La paroisse seule. Il serait imprudent et très dangereux d'en sortir.

Pourquoi cela?

Parce que les gens se connaissent mieux, connaissent mieux aussi la moralité, l'honnêteté, la solvabilité, les besoins réels de chaque sociétaire.

Pourquoi une Caisse Populaire dans chaque paroisse?

Pour compléter nos oeuvres paroissiales. Pour vivre, une paroisse a besoin: 1°. d'une église. 2°. de bonnes écoles. 3°. d'un conseil municipal. 4°. d'argent. Nous avons l'église, les écoles et le conseil, il nous manque l'organisation de l'argent, c'est-à-dire l'organisme économique destiné à créer et à faire valoir le capital paroissial. C'est ce que vient faire la Caisse Populaire.

La Caisse ressemble-t-elle à un conseil municipal?

Eh oui! Elle est le prolongement de la paroisse et en complète les organes. Elle y groupe les sous et les piastres pour en faire bénéficier tout le monde.

Nous avons donc besoin d'une Caisse?

Certainement. Le pauvre comme le riche doit avoir une institution, un réservoir où il puisse mettre ses épargnes, où il puisse emprunter sans se faire dévorer par les usuriers.

DIFFERENCE ENTRE LA CAISSE ET NOS INSTITUTIONS ACTUELLES

N'avons-nous pas de grandes institutions financières?

Sans doute, mais comme elles sont organisées pour un but tout différent de celui des Caisses, il est inutile de s'en occuper ici.

En quoi le but diffère-t-il?

Parce que les Caisses sont organisées par le peuple et pour le peuple. Tout le monde, hommes, femmes, enfants même peuvent en faire partie. Leur but est de venir en aide à ceux qui se trouvent dans le besoin ou qui veulent rendre leur travail plus productif.

De quelle manière viennent-elles en aide?

Par des prêts faciles à rembourser et à un intérêt raisonnable. Les conditions de remboursements sont toujours des plus avantageuses.

A qui vont les intérêts payés?

A tous les sociétaires de la Caisse, à ceux qui ont emprunté comme aux autres, puisque pour emprunter, il faut être membre.

Et ailleurs?

Ailleurs, mais c'est le contraire. Quand voyez-vous un prêteur appeler ceux qui lui ont payé des intérêts pour leur distribuer à la fin de l'année, même une petite partie de ces profits? Jamais, n'est-ce pas?

Quelle est donc au fond la nature d'une Caisse populaire?

Au fond et pour tout dire en quelques mots, une caisse populaire c'est le prolongement de la famille paroissiale. Elle est formée par tous les honnêtes gens d'une paroisse qui mettent leurs économies en commun et se les prêtent les uns aux autres, suivant les besoins et avec les ga-

ranties ordinaires fondées surtout sur la sobriété, l'honnêteté et la vaillance au travail. C'est donc avant tout une oeuvre sociale. Dans une entreprise ordinaire le "petit" court risque d'être écrasé par le "gros." La caisse, elle rend justice égale à tous ces sociétaires. Tous y trouvent de grands avantages. Elle ne veut nuire qu'à une catégorie: "aux exploités."

Et qu'est-ce qu'une oeuvre sociale?

Mgr Gibier en donne la définition suivante: "une oeuvre sociale se caractérise par le nom même que nous lui donnons. Elle agit moins sur les individus que sur les organismes sociaux. Elle est ainsi appelée parce qu'elle vise l'homme comme un être essentiellement social, qu'elle le secourt en améliorant les divers milieux où il est appelé à vivre et à se développer: milieu familial, milieu de cité, milieu de profession.

On se fait de l'être humain une double conception: une conception individualiste et une conception solidariste. Voici un homme qui est pauvre qui vit dans un état voisin de la misère, qui a besoin d'être assisté; si je m'inspire de la notion individualiste, je me contente de lui donner du pain, des vêtements, un toit.

Mais si je pars de la notion solidariste, je m'ingénie à améliorer son milieu familial et professionnel, je tâche de lui rendre son travail moins intermittent et plus rémunéré, je crée pour lui des institutions de prévoyance, je l'aide à sortir de la pauvreté et à s'élever à une situation meilleure en agissant sur le mécanisme social dont il fait partie.

Dans le premier cas, j'ai accompli une oeuvre de charité, dans le second je me suis appliqué à une oeuvre sociale.

La Caisse Populaire répond-elle à cette définition?

Absolument. Elle crée pour l'individu, pour le peuple une institution de prévoyance. Elle reçoit ses épargnes, lui aide à sortir de la pauvreté en lui prêtant les sommes dont il a besoin. Elle retient l'argent dans la paroisse. Elle y fixe les bons ouvriers. Elle encourage l'épargne. Elle facilite le travail. Elle ouvre la voie à toute initiative. Elle est l'asile de la confiance réciproque. Elle est le trait d'union entre le riche et le pauvre. Elle est la vraie charité chrétienne. Elle est la vraie charité chrétienne. Elle aide sans humilier. Elle fait de modestes ouvriers des villes et des cultivateurs des administrateurs habiles. Elle apprend à compter. Elle est l'école de l'ordre, de l'économie et du sacrifice. Elle est toujours ouverte pour le travailleur et l'honnête homme. Elle ne se ferme que devant l'incorrigible ivrogne et le paresseux. Elle enrichit sans injustice et sans remords.

(Abbé Peters—Prêtres de France)

La Caisse est donc une "oeuvre" sociale?

Certainement que oui. C'est une oeuvre sociale chrétienne, catholique et éminemment philanthropique. Léon XIII l'a dit: "La Caisse est une oeuvre moralisatrice, capable de protéger, de sauvegarder le peuple."

Quelle différence faites-vous entre une oeuvre et un affaire ou entreprise?

Oh! une grande! Dans une oeuvre tous ceux qui y participent cherchent le bien commun. C'est pour s'entraider que l'on s'associe et non pour nuire à qui que ce soit. Dans une affaire c'est un gain que l'on ambitionne pardessus tout, même si son voisin doit en être ruiné.

Dans nos paroisses, les oeuvres ne manquent pas. Jusqu'ici on ne s'était pas encore imaginé que l'on pouvait les étendre aux besoins économiques. Ce sont les peuples les plus avancés de l'Europe qui nous en ont donné le magnifique exemple. En 10 ans l'Europe a elle seule créé 10 mille de ces Caisses. Nous aurions mille fois tort de ne pas faire comme ces pays. Au reste les autorités les plus augustes nous y invitent avec instances, entre autre Léon XIII et Pie X.

La Caisse est donc une très bonne chose pour les cultivateurs et les ouvriers, pour le peuple enfin?

Absolument bonne. Elle l'accoutume à économiser même ses sous; elle le protège contre les usuriers et les prêteurs voraces, elle l'aide par ses conseils et le met en garde contre les machinations malhonnêtes servies par des nuées d'agents qui parcourent nos campagnes pour y faire des victimes. Ces beaux parleurs promettent des profits fantastiques, capables d'enrichir les cultivateurs et les ouvriers en un tour de main, comme si le travail et l'épargne seuls n'étaient pas

l'unique moyen d'acquiescer l'aisance. Et tout en étant une très bonne chose pour les ouvriers et les cultivateurs, pour le peuple qui peine dur, la Caisse ne fait pas de mal à personne?

C'est absolument vrai. Le Caisse ne prend la place de personne, puisqu'elle remplit un vide dans notre organisation économique. Elle accompli une fonction négligée jusqu'à présent. Elle organise des forces livrées à l'isolement, donc nulles par manque de cohésion. Elle ne nuit par conséquent à personne. A coup sûr elle fera disparaître l'usurier, le prêteur rapace. Si vous avez quelque compassion pour lui, tant pis! . . . Pour moi je n'en ai aucune.

Les Caisses sont-elles des succursales?

Pas du tout. Elles sont absolument indépendantes les unes des autres. Elles ont leur vie propre, elles sont distinctes entre elles comme les paroisses.

Que conclure de ce chapitre?

Que la "Caisse Populaire" est une oeuvre nécessaire: 1°. pour compléter notre organisation paroissiale déjà si belle. 2°. Pour nous arracher des griffes des usuriers. 3°. Pour nous aider à conserver notre argent sur place et l'y faire fructifier au grand avantage de la première de nos industries, l'agriculture. 4°. Pour venir en aide par le prêt à tous les honnêtes gens qui se trouvent dans le besoin ou qui ont de l'initiative, et faire de nous un peuple indépendant, prospère et heureux. 5°. Pour aider la colonisation en faisant aux colons honnêtes et vaillants les avances nécessaires pendant le défrichement des lots. La Caisse doit aussi recueillir l'argent que l'on amasse pour faire un paiement sur sa terre ou pour autre fin.

La spéculation, les monopoles et la concurrence "sans limites" sont les plaies de l'époque actuelle. Il importe au plus haut point de les combattre.

(à suivre)

St-Etienne

Va et vient

Mlle Irène Normandeau de St-Jean est de passage à St-Etienne. M. Eugène Bergeron est à l'hôpital de Valleyfield depuis dimanche dernier, où il doit subir une opération

Accident

Vendredi dernier, M. Albert Brault, garagiste, s'est fait enlever l'ongle de l'index de la main gauche en réparant l'automobile de M. Louis Loberge. Il est actuellement sous les soins du Dr Patenaude.

St-Rémi

Dans la nuit de dimanche au lundi, le magasin J.-O. Lacaille reçut la visite des voleurs lesquels firent main-basse sur des coupe-vent, des pantalons, des casquettes de cuir et d'autres objets au montant de \$75. Les voleurs pénétrèrent dans le magasin en défonçant deux portes à l'arrière du magasin. Ils prirent la fuite sans laisser aucune trace de leur identité.

DECES

Caron. — A St-Rémi, ces jours derniers, est décédée, à l'âge de 84 ans, Mme J. Caron. Les funérailles eurent lieu en l'église paroissiale.

Funérailles

La semaine dernière, nous avons eu les funérailles de M. Ludger Faubert. Il était âgé de 40 ans et 10 mois. Ils était le fils de M. et Mme Hector Faubert.

MARIAGES

Daigneault-Langevin

La semaine dernière, eut lieu le mariage de Mlle Jeanne Langevin, fille de M. et Mme J. Langevin, à M. Alphonse Daigneault, fils de M. et Mme Jules Daigneault. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église paroissiale.

Ricard-Oligny

Samedi dernier, avait lieu le mariage de Mlle Oligny, fille de M. et Mme Aimé Oligny de St-Rémi, à M. M. Georges Ricard, fils de M. et Mme Arthur Ricard de St-Michel. Après la cérémonie, le goûter fut servi à l'hôtel "Boulevard" de La-prairie.

Euchre chez les Chevaliers de Colomb

A l'occasion de la fête de la Ste-Catherine, un grand euchre fut or-

CHEVAUX A VENDRE

Un char de chevaux de l'Ontario, toutes pesanteurs et catégories. Viennent d'arriver.

Paul Montpetit,

fils d'Alfred, Tél. 935 s. 1-3, ST-LOUIS DE GONZAGUE.

ganisé par les Chevaliers de Colomb de St-Rémi, Conseil 1842. Il était sous la présidence du Grand Chevalier, Gustave Houle.

Pour pouvoir procéder, il fallu diviser la partie de cartes en deux séries, la salle ne pouvant contenir toute l'assistance. En attendant, les autres se délassaient soit au pool, bingo, ou à la roue de fortune. Tous par leur patronage montrèrent leur appréciation pour le débit de liqueurs douces et autres douceurs qu'on avait installé.

Après les séries, il y eut distribution des prix. M. H. Ste-Marie fut l'heureux gagnant du premier prix qui consistait en un casse-noix moderne, don de M. et Mme Lucien Hénault.

Après la distribution, M. Duchesnay a bien voulu nous donner quelques chansons de son répertoire, qui sans doute furent appréciées du public.

La soirée se clôtura par le "Bonsoir, les amis, bonsoir". Puis tous s'en retournèrent contents de leur veillée.

Défi aux clubs de gouret

Cet hiver, nous aurons les chemins ouverts, et nous en profitons pour lancer un défi à tous les clubs des alentours, surtout Châteauguay, St-Isidore et St-Urbain.

Pour toute information, veuillez vous adresser à M. Lucien Hénault, St-Rémi, tél. 19.

Décès

Mardi dernier eurent lieu les funérailles de Mme Pierre Bourdon, décédée à l'âge de 89 ans. Le service fut célébré en l'église paroissiale à 8h. 30.

E. CHARPENTIER

Marchand tailleur, COTEAU-STATION, QUE.

EDMOND LEGER

Epicier boucher, COTEAU-LANDING, QUS.

EXIGEZ LE BEURRE

de la CREMERIE ST-TIMOTHEE, C. Hébert, prop.

Cadeau - Souvenir par excellence!



25%

d'escompte



VOUS ne pouvez rien donner qui plaira plus que des bijoux . . . jolis cadeaux dont on se souvient durant des années. Les bijoux transportent un sentiment profond et sincère. Votre choix parmi notre variété de cadeaux fera qu'on se rappellera ce Noël pendant longtemps.

CADEAUX - - - - pour ELLE

Montres-bracelets joliment gravées, variété de dessin, prix populaires. Nouveautés en pierres du Rhin. Charmants colliers en perles. Bagues à diamants. Bagues montées de très belles pierres. Sets de toilettes, etc.

CADEAUX - - - - pour LUI

Jolies boîtes à cigarettes, briquets Ronson, boutons de poignets, épingles à faux-cols, nécessaires de voyage dans étuis en cuir, montres-bracelet, et autres suggestions de tous genres vous attendent.

T. A. Laniel

Horloger - Bijoutier - Optométriste,

Téléphone 243, VALLEYFIELD, 12, rue Nicholson



M. l'abbé Elie Auclair fait l'historique

(suite de la première page)
 tion de sa seigneurie et sa mort soudaine, soit en novembre 1792, M. de Soulanges avait épousé à Québec Anne Bécard de Granville. Une fille, Marie-Geneviève de Soulanges, est née de ce mariage en octobre 1703. Anne Bécard de Granville, seigneuse de Soulanges, administra son fief de 1703 à 1767, date de sa mort. Son unique fille, mariée en 1728 au chevalier de Longueuil, mourut avant elle, en 1766. Du mariage de celle-ci avec M. de Longueuil sont issus deux enfants qui ont vécu jusqu'à l'âge adulte: Marie-Geneviève de Longueuil, née en 1735, morte en 1802, qui avait épousé en 1753 à Québec le comte Liénard Villemonde de Beaujeu, et le colonel de Longueuil (célèbre en 1775), né en 1738, mort en 1807, à Montréal, sans postérité. La seigneurie de Soulanges, possédée par MM. de Longueuil (le chevalier et le colonel) de 1763 à 1807, passa en héritage, cette dernière année, aux comtes de Beaujeu. C'est Mme la seigneuse de Soulanges qui fit sur son domaine les premières concessions, vers 1720, au lieu dit des Cèdres, sur les bords du fleuve. On eut bientôt là, près du manoir et du moulin banal, vers 1728, une chapelle, que desservait des missionnaires de passage, puis, en 1752, une mission régulière avec tenue des registres et enfin, en 1767, une paroisse avec son curé résidant, M. Denaut, futur évêque de Québec, qui ne quitta les Cèdres qu'en 1789. Ce fut la première paroisse de la seigneurie, ainsi dite de Saint-Joseph de Soulanges, mieux connue sous le nom de paroisse des Cèdres. L'année qui suivit l'arrivée du premier curé, en 1768, on enregistra aux Cèdres 68 baptêmes, ce qui donne une idée de l'importance relative de la mission dès cette époque.
 C'est sous le régime anglais, au temps du gouverneur Haldimand et par son ordre, que, de 1779 à 1781, des ingénieurs royaux anglais effectuèrent à Soulanges les premiers travaux de canalisation. En trois ans, on construisit quatre petits canaux, celui d'abord de Coteau, qui mesurait 900 pieds et avait trois écluses, puis trois autres, plus petits, en gagnant le lac Saint-Louis. En 1804 et en 1817, on fit des additions et des améliorations à ces divers canaux, de manière à n'en former à peu près qu'un seul qu'on dénomma canal des Cascades. De ces anciennes constructions, il ne reste plus que celle de Coteau, dont on peut voir toute la structure dans le voisinage de l'emplacement du fort.
 Tout cela bientôt fut jugé insuffi-

sant, étant donnée la rapide augmentation du commerce, du trafic et par suite des transports. En 1834, l'ingénieur Mills soumit un rapport qui favorisait la rive nord. Les événements de 1837-1838 retardèrent la marche des choses. En 1841, la Chambre d'Assemblée vota une somme de plus d'un million en recommandant le plan Mills. Le gouverneur (Bagot) et ses conseillers, influencés par les Ellice, passèrent outre et, en dépit des protestations des gens de la rive nord et de la presqu'île dont John Simpson, député de Vaudreuil, c'est le canal de Beauharnois qui bénéficiera de l'octroi et fut construit. On le termina en 1845. Les gens de Soulanges et de Vaudreuil revinrent à la charge, surtout après la Confédération de 1867. Les députés de Soulanges à la Chambre fédérale de 1873 à 1891, Jacques-Philippe Lanthier, Raoul de Beaujeu, William Bain et le docteur J.-Octave Mousseau, remuèrent souvent la question. Finalement, en 1891, le Parlement décida la construction d'un grand canal allant des Cascades à Coteau (environ quinze milles), et le travail fut exécuté au coût de sept à huit millions, de 1892 à 1900. C'est ce canal de Soulanges qui a remplacé l'ancien canal des Cascades. Il a cinq écluses de 280 pieds par 45 et la profondeur d'eau est de 15 pieds.

Chemins ouverts sur la route de Malone

Une information non confirmée veut que le gouvernement entretienne pendant l'hiver la route de Malone, de Trout-River à Caughnawaga.
 Nous annonçons la semaine dernière que le gouvernement accordait un octroi de \$3000 pour l'entretien des chemins d'hiver de Valleyfield à Beauharnois et à Ormstown. Par une résolution le Conseil a accepté l'offre, mais à condition que le gouvernement fournisse un soufleur à \$5.00 de l'heure quand ce sera nécessaire.
 D'autre part, le Comité des chemins d'hiver a fait des arrangements avec la Beauharnois pour louer sa charrue à \$5.00 de l'heure.
 Le comité rencontrera de nouveau sous peu le ministre de la voirie au sujet de l'achat d'une charrue par la ville. Cet achat ne pourra se faire que si le gouvernement promet un octroi annuel et s'engage à faire utiliser la charrue pendant l'été.

L'orchestre est en répétitions

L'Orchestre Symphonique fondé il y a quelques mois par Signor Agostini reprendra jeudi ses activités. Il y aura pratique en vue du euehre organisé par l'Harmonie de Valleyfield.
 L'orchestre compte actuellement 22 membres. Ce nombre sera augmenté au cours de l'hiver.
 La semaine prochaine, il y aura élection d'un comité. Jusqu'ici, le comité de l'Harmonie s'occupait aussi de l'orchestre.

Valleyfield ne veut plus de nécessiteux...

(suite de la première page)
 Au sujet de l'ouverture de la rue Danis, Mlle Simpson offre son terrain pour \$250.00. On n'a pas encore reçu de réponse définitive de la succession J. St-Onge et de la Sun Life.
 L'hon. W. Tremblay informe le Conseil que la somme de \$300.00 a été fixée pour secours de novembre.
 M. Malette proposera à la prochaine assemblée un amendement au règlement du poids du pain. Il a demandé de rencontrer le Conseil à huis-clos après l'assemblée à ce sujet.

Au comité des finances

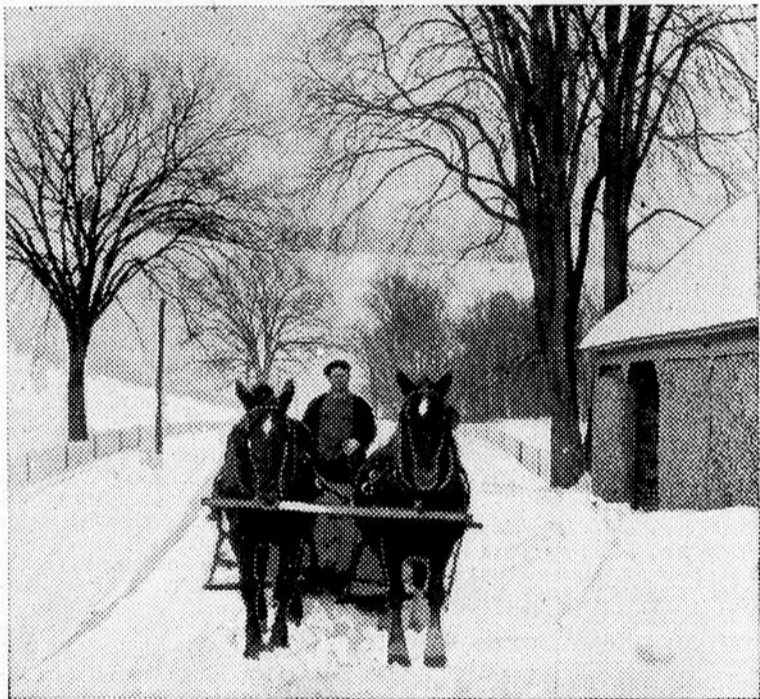
A l'Assemblée du Comité des Finances du 25 novembre: Il est résolu que M. Bruno Rivest soit autorisé à entretenir un rond sur le terrain de la Cité dans le quartier Champlain au mêmes conditions que l'an dernier.
 Sur rapport de M. Wilfrid Lemieux, enquêteur, son honneur le Maire est autorisé à signer les demandes d'admission pour Jérémie Lefebvre, et Simone Sauvé à l'Hôtel Dieu de Valleyfield et pour Edmour Mack à l'Hospice St Joseph de Beauharnois.

NAISSANCE
 Langlois—Le 1 décembre 1936, à M. et Mme Eugène Langlois de Huntingdon, une fille.

La croix sera érigée à la pointe Cockburn

On apprendra avec joie que le projet d'ériger une croix sur la Pointe Cockburn sera enfin réalisé, grâce à l'initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste et à la collaboration du gouvernement. M. Armand Larin, président du comité formé à cette fin il y a deux ans, nous dit que la croix sera érigée dans un mois environ.
 M. Arthur Brault à qui ce travail a été confié attend d'une jour-

née à l'autre le granit qui vient de Stanstead.
 La croix aura 32 pieds de haut. L'écusson de Jacques Cartier sera posé entre les bras de la croix et une plaque polie, placée au bas portera une inscription. La croix sera érigée face à la ville.
 La Société Saint-Jean Baptiste qui a pris l'initiative de ce projet s'y intéresse depuis longtemps déjà. Elle est en mesure de le réaliser aujourd'hui, ayant obtenu que le coût en soit payé à l'aide des octrois réservés aux travaux de chômage.
 On attend une journée douce pour faire les fondements du monument.



PROTECTION PENDANT LES FROIDS RIGOUREUX

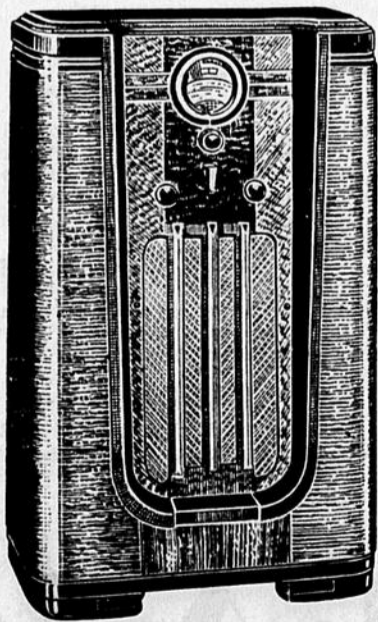
● Vous apprécierez la protection des Sous-Vêtements Ouâtés PENMANS, fabriqués dans notre province où nous savons ce qu'il faut porter en hiver. Leur fini moelleux et confortable est le préféré des hommes et garçons. Ce sont des vêtements pratiques pour vous garder du rhume. Une des principales qualités des sous-vêtements portant le nom et la marque de Penmans, c'est leur longue durée satisfaisante. Fabriqués en Chemises, Caleçons, Combinaisons; aussi dans la nouvelle coupe populaire "Nucut".



SOUS-VÊTEMENTS OUÂTÉS

Travaux à la Pointe jusqu'à la mi-janvier

M. Wilfrid Hainault remplace maintenant M. Poliquin à la Pointe Cockburn. Celui-ci est devenu assistant de M. Arthur Sullivan pour les travaux d'arpentage de Beauharnois à Châteauguay.
 M. Delpha Sauvé, en nous confirmant cette nouvelle, ajoute que les travaux continueront à la Pointe jusqu'à la mi-janvier. "Je ferai mon possible, dit-il, pour obtenir un nouvel octroi qui servira à continuer les travaux au printemps.
 95 hommes sont à l'ouvrage avec 17 tombereaux qui transportent la terre de la piscine au lac. On coulera le fond de la piscine la semaine prochaine si la température le permet.
 Au cours de l'entrevue qu'il nous a accordée, M. Sauvé nous dit qu'il rencontrait au Mont-Royal, mardi dernier, les hon. Bilodeau et Oscar Drouin et M. Oscar Sabourin. On discuta de diverses lots provinciales.



Nous présentons la plus belle valeur de tous les radios offerts sur le marché.

PHILCO 1937
 Modèle 37-3630X,
\$119.50

Depuis dix ans que nous nous spécialisons dans la vente d'appareils radiophoniques récepteurs, jamais nous avons rencontré un appareil réunissant autant de perfectionnements et caractéristiques modernes pour un prix aussi bas.

Venez vous convaincre par une visite.

Chez M. HALLÉ

Tél. 403-W, Ferronneries, 128, rue St-Laurent, VALLEYFIELD

La Ligue des Propriétaires est mécontente du Conseil

Le secrétaire de la Ligue des Propriétaires nous transmet pour publication le texte suivant:

La Ligue des Propriétaires de Valleyfield, demandait par lettre en date du six octobre dernier au conseil de la Cité de Valleyfield, que le marché ait lieu le samedi au lieu du vendredi.

En réponse à cette lettre, le conseil de Valleyfield disait que le marché est ouvert aux cultivateurs tous les jours de la semaine et qu'il faudrait faire une entente entre les cultivateurs intéressés pour qu'ils se rendent au marché le samedi plutôt que le vendredi, ainsi qu'en atteste cette lettre du Conseil.

Valleyfield, 9 octobre, 1936
M. P. E. Chatel,
Secrétaire-trésorier,
Ligue des Propriétaires,
Valleyfield, Qué.
Monsieur,

En réponse à votre lettre du 6 octobre courant, suggérant que le marché ait lieu le samedi de chaque semaine au lieu du vendredi, je dois vous dire qu'en vertu d'un règlement, le marché est ouvert aux cultivateurs tous les jours de la semaine, et que les cultivateurs peuvent aussi bien venir vendre leurs produits sur le marché le samedi que le vendredi.

Pour que la coutume actuellement établie soit changée, il faudrait qu'une entente soit faite entre les cultivateurs intéressés pour qu'ils se rendent au marché le samedi au lieu du vendredi.

Veillez me croire,
Votre tout dévoué,
(Signé) Charles Codebecq,
Greffier de la cité.

Subséquentement la Ligue des Propriétaires demandait au Conseil de Valleyfield par résolution en date du dix octobre dernier de bien vouloir faire l'annonce nécessaire pour que le marché ait lieu le samedi au lieu du vendredi, sinon de permettre à cette ligue de prendre elle-même l'initiative dans ce sens.

Valleyfield, 11 octobre 1936
A son Honneur le Maire et MM. les Echevins,
Valleyfield, P.Q.
Messieurs,

En réponse à votre lettre du 6 octobre dernier, suggérant de voir les cultivateurs intéressés au sujet du changement de jour du marché.

A une assemblée tenue le 10 octobre courant, il a été proposé par Monsieur Arthur Desjean, secondé par Monsieur Wilfrid Lefebvre que la Ligue des Propriétaires prie le conseil de la Cité de bien vouloir se charger de faire l'annonce nécessaire pour que les cultivateurs se rendent au marché le samedi au lieu du vendredi.

Si le conseil de Ville ne veut pas s'en charger, la Ligue des Propriétaires demande la permission de faire l'annonce en posant des pancartes.

Votre tout dévoué,
(Signé) P. E. Chatel,
Secrétaire-trésorier.

La ligue ne reçut du Conseil de Valleyfield aucune réponse à sa résolution.

Alors la ligue, devant le silence du Conseil de la Cité, faisait distribuer des circulaires à ses frais les 13 et 17 novembre derniers pour que le marché ait lieu le samedi au lieu du vendredi.

Le conseil de Valleyfield, le lendemain du 17 novembre dernier, faisait à son assemblée régulière passer en vapeur un règlement pour que le marché soit ouvert aux cultivateurs tous les jours de la semaine excepté le samedi, faisant ajourner cette assemblée à 11 heures du soir afin de faire la seconde lecture de ce règlement et ainsi le mettre en force le plus tôt possible.

Cependant samedi le 21 novembre, malgré le désir de nos bons édiles, une foule considérable probablement la plus grosse affluence d'acheteurs jamais vue à pareille époque, affluait à notre marché, profitant de cette journée grâce à la belle initiative de la ligue.

Pourquoi le conseil de la Cité répondait-il le 9 octobre dernier à la ligue des propriétaires que le marché est ouvert au cultivateurs tous les jours de la semaine et pourquoi le 18 novembre dernier passait-il un règlement permettant aux cultivateurs de se rendre au marché tous les jours de la semaine excepté le samedi?

Est-ce parce que pratiquement toutes les villes et cités de notre province ont le marché le samedi que notre cité ne l'a pas elle?

Pourtant la Ligue n'a aucun but intéressé en demandant le marché le samedi.

Ne veut-elle pas aider ceux qui attendent leur salaire pour se pro-

curer les choses les plus nécessaires à la vie.

Le salarié qui a reçu sa paye le vendredi pourrait le lendemain, le samedi bénéficier comme les autres des prix avantageux du marché et ainsi faire de l'épargne alors qu'en autre temps il ne peut le faire que très difficilement.

Incidentement, comment se fait il que la Compagnie d'exposition ne paye pas de taxes à la cité de Valleyfield?

Nos bons échevins nous répondent: C'est un cercle agricole.

Où est-il ce cercle agricole?

Le bureau d'enregistrement, l'endroit où l'on connaît le nom des propriétaires, connaît une compagnie à fonds social, la Compagnie d'exposition, mais de cercle agricole, point.

La Garde fête l'anniversaire de son Président

Belle soirée à l'occasion de la fête de Sainte-Catherine

Mercredi soir, la Garde Champlain fêtait dans le soubassement de l'église la Ste Catherine. On profita de l'occasion pour fêter le trentième anniversaire de naissance de M. A. Demers, président de la Garde.

Le conseil avait invité tous les membres, anciens et nouveaux, à prendre part à cette soirée. Un très grand nombre répondit à l'invitation.

Le programme qui était des plus variés comportait du chant, des déclamations, des parties de cartes, etc. Un numéro-surprise n'apparaissait pas au programme: la célébration du 30 ième anniversaire de M. Demers.

Après la partie de cartes, M. Henri Latour, vice-président de la Garde, se leva et lut au président l'adresse suivante:

"Nous voici réunis l'âme joyeuse et le cœur rempli d'entrain pour célébrer un événement mémorable. Nous voulons souligner le trentième anniversaire de naissance d'un camarade qui est né peu de temps après la fête de la Ste-Catherine mais qui ne fut pas moins sous une bonne étoile.

"Depuis que nous vous connaissons nous avons remarqué votre dévouement, votre largeur de vues, et votre assiduité.

"Si vous n'avez pas assisté aux premières heures de notre Garde vous avez été un aide excellent dans les rangs de cette association qui grandit de plus en plus.

"Votre dévouement, vos mérites furent vite reconnus par les jeunes.

"Aussi ont-ils désiré vous confier les destinées de la Garde Champlain et profiter de l'occasion pour vous en féliciter et vous remercier du dévouement que vous manifestez dans cette association.

"Vos initiatives sportives n'ont pas été moins éclatantes. Un jour vous meniez le club de la Garde Champlain à la victoire, grâce à votre clavicoyance et votre esprit de conciliation. Nous faisons des vœux pour que la Providence enlumine vos heures et vos jours et vous garde longtemps au milieu de nous.

"Comme témoignage de votre haute considération, nous vous offrons ce modeste cadeau que vous voudrez bien accepter non pas tant pour sa valeur que par la sincérité de ceux qui se disent: Vos amis de la Garde Champlain.

On présenta alors à M. Demers une montre-bracelet et on chanta avec entrain le traditionnel: "Il a gagné ses épaulettes."

Ce ne fut pas sans émotion que le président se leva pour remercier la Garde de son beau geste. Il dit qu'il ait raison d'être ému car les choses avaient été faites si discrètement qu'il n'en avait pas entendu souffler mot et que pourtant aucune chose ne lui échappe dans la salle. La deuxième raison de son émotion était qu'il était fêté publiquement pour la première fois. Il remercia les membres du magnifique cadeau qui sera pour lui un précieux souvenir. Il ajoute qu'il conservera longtemps dans sa mémoire et dans son cœur le souvenir d'une si belle fête.

Le Dr Aimé Leduc ajouta aussi quelques mots. Il félicita les membres de s'amuser aussi gaiement à l'exemple des anciens et traça brièvement l'histoire de la Garde

depuis sa fondation. Il dit le bien que tous les corps de la Garde, milice, jeux, études, action catholique peuvent en retirer. M. Leduc rappela les succès que la Garde a remportés en dehors comme ici même. Le fait que les jeunes se rassemblent dans la salle constitue un grand bien parce qu'ils sont sous une bonne direction.

Il leur dit aussi de bien s'appliquer à leur étude et bien exécuter les ordres militaires pour pouvoir se contrôler et aussi se bien préparer à remplir plus tard les obligations de leur état.

Au cours de la soirée il y eut chant, musique, déclamations. Les gagnants des prix offerts par des amis de la Garde sont: MM. P. Demers, Léopold Mercier, A. Carpentier, O. Léger, A. Leduc, R. Leduc, L. Emond, L. Degré, R. Larocque, E. Houle, E. Louf, E. Joannette, L. Guilbault.

Les gagnants pour les cartes sont: MM. Médard Leduc, E. Leblanc, E. Guérin, R. Bougie, G. Côté.

M. Gérard Côté gagna le prix de présence et M. Lucien Leblanc le prix de consolation.

L'organisation offre ses plus sincères remerciements à M. le curé qui a bien voulu présider, à M. l'abbé Adémard Jeannotte, à M. le Notaire Leduc et à M. et Mme Georges Poirier qui ont fourni une partie de la tire, à Mlle Flore Leduc qui a préparé un excellent café, à ceux qui ont donné des prix et qui ont prêté leur concours.

Commencement d'incendie

Mercredi matin vers 10 heures les pompiers répondirent à un appel chez M. Francis Taylor, 14 rue Daniel.

M. Taylor dit qu'il avait fait ramoner sa cheminée la veille et que le ramonneur avait refusé de nettoyer le tuyau et le bas de la cheminée.

Lorsqu'on alluma le poêle, une explosion se produisit.

Il n'y a aucun dommage, ce qui est heureux car M. Taylor ne possède aucune assurance.

Cour Supérieure

Le rôle de la Cour Supérieure pour décembre est le suivant:

Aldonis Lemieux vs Canadian National.

Dame Anna Lalumière vs J.-B. de Repentigny.

Jos. Lafleur vs Eagle Lumber Co. Ltd.

Art. Carrier vs Cité de Salaberry de Valleyfield.

Dolphis Girouard vs Corporation du comté de Huntingdon.

Joseph Bourassa vs Donat Lauzon.

L'Honorable juge Casgrain entendait hier la cause d'Arthur Carrier vs la Cité de Salaberry de Valleyfield. Le demandeur conteste la validité du règlement en vertu duquel la ville lui réclame un droit de \$200.00 pour vendre des produits Rawleigh.

La Cité, par l'entremise de M. Langevin, trésorier, et de Me Codebecq, soutient son droit. M. Carrier prétend que vendre de porte en porte sans livrer la marchandise n'est pas du colportage.

M. Carrier avait déjà vendu sans licence. Il fut poursuivi par la ville et la plainte fut renvoyée faute de preuve. Il prit alors un permis mais sous protêt.

La cause a été prise en délibéré. On constate que c'est là une cause-type. Si le règlement est déclaré invalide par la cour, de nombreux agents seront en droit de réclamer le prix de leur permis.

Primée à Toronto

M. Sauveur Gosselin, de retour de l'exposition de Toronto est très satisfait de son voyage et du succès remporté par les nôtres.

M. Gosselin nous apprend que M. Donat Legault de St-Stanislas a remporté le 3e prix parmi 9 concurrents avec sa jument belge "Stella de la Glanerie."

Les imprimeries seront inspectées

Nous apprenons que M. Jos. Henri Leclair, de Montréal, inspecteur pour l'observance du contrat collectif sera dans le district la semaine prochaine. Il passera aux ateliers du Gleaner et de la Gazette de Valleyfield à Huntingdon, à ceux du Progrès et de l'Imprimerie Brault à Valleyfield.

On sait que le comité paritaire des imprimeries a obtenu qu'un loi au sujet du contrat collectif soit passé à Québec. Le texte de la loi a été publié dans la Gazette Officielle du 16 mai dernier.

Tout patron qui sera pris en défaut devra, après avertissement, payer l'arrérage des salaires depuis le 16 mai.

Le salaire d'un typographe pour les hebdomadaires est de \$24.50 par semaine et, pour les apprentis, de \$8.00 et \$12.00 par semaine de 48 heures.

La majorité des employeurs ne se conformeraient pas à la loi, apprenons-nous, notamment à Sherbrooke, Drummondville, St-Jean et Trois-Rivières.

Devant le Recorder

Béatrice Prévost a traduit devant le recorder Adrien Picard l'accusant de l'avoir serré à la gorge, se rendant ainsi coupable d'assaut.

La plainte a été retirée sur paiement des frais.

LES SALAIRES A LA DOMINION TEXTILES

Les filatures Dominion Textiles annoncent qu'elles vont accroître les salaires de leurs employés de la somme globale annuelle de \$250,000. Les augmentations iront jusqu'à 7%. Elles s'appliqueront à partir de lundi prochain.

Interrogé à ce sujet, M. W.-G.-E. Aird nous dit que cette augmentation de salaire n'affecte pas la Montréal Cottons.

Les Cadeaux ELECTRIQUES durent des années!

Cette année, donnez à votre famille et à vos amis, des cadeaux électriques. Leur beauté, leur utilité et leur longue durée, en font les cadeaux les plus appréciés.

Visitez notre salle d'exposition locale et choisissez parmi les nombreux cadeaux électriques que vous verrez.

RADIOS
(Prix variés)

LE PERCOLATEUR \$3.95

LA CHAUFFERETTE \$2.25

LE GRILLE-PAIN \$2.60

LE FER REGULIER \$2.50

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY

POUR VOUS MADAME

CHRONIQUE FEMININE...

La femme bien équilibrée

La femme bien équilibrée est celle qui est parvenue à maîtriser et orienter harmonieusement les penchants de son cœur et les facultés de son esprit. Sa raison saine la met en garde contre les jugements erronés et les situations fausses. Son cœur, formé à la vertu, l'éloigne du vice. Toute sa personne respire la dignité, l'honnêteté, la noblesse des sentiments.

Le premier principe sur lequel repose cet heureux équilibre est la religion, source de toute vérité et de tout bien. Nous ne parlons pas d'une religion de surface, ni de ces fausses dévotions, qui pratiquent une dévotion à l'eau de rose, mais de ces femmes convaincues qui mettent la religion et la morale à la base de leur conduite. Ce que nous disons de la femme en particulier, s'applique à la famille en général. "Une famille vertueuse, dit Montesquieu, est un vaisseau tenu dans la tempête par deux ancres: la religion et les mœurs."

Une instruction solide est une autre puissance pour la femme. En effet, celles qui ont la curiosité et la pratique des choses de l'esprit sont moins exposées que d'autres aux futilités et aux vaines frivolités des plaisirs mondains.

La femme équilibrée se rencontre dans tous les rangs de la société. La femme du peuple qui n'a pas eu l'avantage de recevoir une instruction étendue, se fait bien souvent remarquer par un bon sens naturel et une conscience intègre. Elle a, comme la femme instruite, le souci de sa dignité, c'est-à-dire, le respect de sa personne et une prudente réserve dans ses actes et ses attitudes. Rien ne leur est plus cher et plus sensible, à l'une comme à l'autre, que cette pudeur, qui les revêt d'un très haut prestige.

"Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée." Ce proverbe est surtout vrai pour la femme. L'honorabilité de sa vie et de son nom doit être la chose la plus sacrée pour elle. On n'a qu'à jeter un regard autour de nous, pour constater

combien le sentiment de l'honneur est absent chez certaines femmes. Ces personnes n'ont honte de rien, tous les moyens leur sont bons, pourvu qu'elles arrivent à leurs fins. C'est là un grand malheur.

Une femme pondérée possède un caractère bien trempé et une volonté ferme. Il y a des épouses tendres et dévouées, des mères exemplaires qui sont des modèles d'énergie, qu'aucune difficulté ni sacrifice ne sauraient rebuter.

Par ailleurs, il se rencontre des femmes, non exemptes de mérites, dont le commerce est intenable, à cause de leur mauvais caractère. Elles rendent la vie difficile et amère à ceux qui les entourent, par leur égoïsme, leur fol entêtement et la dureté de leur cœur. C'est une théorie fâcheuse que de ne pas polir sa nature et de se borner à ses seules obligations morales. On risque ainsi de compromettre son bonheur et celui des autres.

Il ne faut pas oublier que l'un des principaux rôles de la femme est de plaire et de charmer. Pour cela, elle doit s'appliquer à se rendre aimable et attrayante. On peut être vertueuse, avoir un bon caractère et négliger le soin et les agréments de sa personne. "La femme est coquette par état" a dit Jean-Jacques Rousseau. Nous n'entendons pas une coquetterie déplacée, mais une manière de plaire de bon aloi qui attire et retient.

La beauté est éphémère. Les grâces physiques, hélas! ne durent pas longtemps. Joignons-y les charmes de l'esprit qui, eux, sont constants et de tous les âges. Nous connaissons des sexagénaires qui, par leurs qualités intellectuelles, ont conservé les attraits d'une brillante jeunesse.

Un noble idéal pour toute femme est de travailler à faire de sa personne, de ses penchants et de ses facultés, un tout harmonieux, dans la réalisation de l'accord parfait des qualités du cœur et de l'esprit.

Cécile CHARBONNEAU

Mangez du poisson pour votre santé

Swift a écrit ceci: "le poisson devrait nager trois fois... tout d'abord, il devrait nager dans la mer (est-ce que je vous importune?) puis il devrait nager dans le beurre, et enfin M'sieu, il devrait nager dans du bon vin de Bordeaux." Dispensez-vous du vin de Bordeaux car cela ne serait pas compatible avec nos efforts pour aider les ménagères canadiennes à obtenir le plus possible par dollar dépensé en nourriture. Cependant, notre but a été de vous tenir au courant des aliments de saison... aliments qui, en ce qui concerne la santé, vous assureront le plus pour chaque dollar.

Au point de vue économique comme au point de vue santé, il est à souhaiter que le poisson ait une place importante sur nos menus. On ne peut trop dire que, pour les travailleurs de toutes classes, ceux qui font un travail de tête aussi bien que ceux qui font un travail manuel, le poisson est une source économique qui fournit l'énergie nécessaire pour l'accomplissement du travail; c'est aussi qu'il fournit, aux enfants et aux jeunes gens, les éléments essentiels dont ils ont besoin pour se développer et être sains et robustes.

Le poisson, comme vous le savez est un des aliments qui ont une haute teneur en protéines. Il permet de varier le menu quotidien d'une façon agréable, et devrait figurer au moins deux fois par semaine sur votre menu. Il existe une grande variété de poissons parmi lesquels vous pouvez choisir: frais ou frigorifié, en filets, sans arêtes, sec, en conserves, mariné, traité ou fumé. Le poisson se digère très facilement, ce qui, de nos jours, est très important vu le grand nombre de gens qui mènent une vie sédentaire.

En général, les gros poissons sont meilleurs bouillis ou cuits à la vapeur; les poissons de grosseur moyenne devraient être cuits au four ou bien ouverts et grillés, et les petits poissons devraient être frits. Le poisson blanc, la truite, le maquereau et les petites morues devraient être ouverts le long du dos et grillés en entier. Si vous le préférez, enlevez la tête et la queue. Le flétan et le saumon devraient être coupés en tranches d'un pouce d'épaisseur et retournés souvent pendant leur cuisson au grill.

Pour nettoyer le poisson: essuyez-le avec un linge humide trempé dans de l'eau salée et séchez-le dans une serviette. Assaisonnement: les poissons huileux n'ont besoin que de sel et de poivre, mais le poisson dont la chair est sèche doit être arrosé d'huile avant d'être grillé. Servez-vous d'un grill métallique double bien graissé avec de la couenne de porc salé. Mettez le côté le plus gros du poisson dans le centre du grill et tournez-le souvent. Si votre poisson est ouvert, faites d'abord saisir le côté de la chair puis retournez-le.

Le feu doit être chaud et vif. Le temps de la cuisson varie suivant la grosseur du poisson. Lorsqu'il est prêt à servir, détachez le poisson du grill, de chaque côté. Ouvrez le grill et faites glisser le poisson sur un plat avec le côté de la chair sur le dessus. Recouvrez de beurre, salez et poivrez. Garnissez de sauce crème et d'une bordure de boulettes de pommes de terre. Le poisson peut être servi avec des sauces variées, mais nous reparlerons de cela dans un autre article.

Commencez dès aujourd'hui à servir du poisson dans un de vos menus de la semaine. Voici une belle recette pour des tranches de Flétan à l'Espagnole... très à la page, n'est-ce pas? Je suis certain que beaucoup de mères espagnoles voudraient bien retrouver les jours de paix d'avant la révolution afin de pouvoir préparer ce plat pour leur famille.

Choisissez une tranche de deux pouces d'épaisseur, et pesant de deux à quatre livres, selon l'importance de votre famille. Saupoudrez de sel sur les deux côtés, et laissez reposer pendant une demi-heure, puis égouttez et enveloppez de papier absorbant et tapotez pour faire sécher. Mettez, dans une lèchefrite assez grande, un quart de tasse de gras de bacon, le jus d'un gros citron (les Espagnols y ajoutent une tasse de Sherry sans alcool, mais cela se passait dans le bon vieux temps et je sais d'avance que les mères canadiennes le préféreraient sans). Faites chauffer tout cela, puis posez-y la tranche de poisson, couvrez bien et faites mijoter à peine, de vingt à trente minutes ou jusqu'à cuisson complète. Quand vous pouvez piquer une fourchette entre la

chair et l'arête, le poisson est cuit. Saupoudrez de paprika et servez avec une garniture de navets en paillettes.

Plat rapide pour le souper
1 boîte de saumon d'une livre
1-2 tasse de biscuits au soda, écrasés
1 tasse de lait
1-4 cuillerée à thé de sel
1-6 cuillerée à thé de poivre
1 cuillerée à soupe de beurre

Faites chauffer le lait, ajoutez les biscuits, le sel, le poivre, puis mettez-y le saumon détaillé tout en remuant. On peut améliorer ce plat en y ajoutant un oeuf bien battu. Servez de citron ou bien saupoudrez de sucre sur des rôties, avec une tranche de persil haché finement.

POUR QUE MAMAN ET BEBE SOIENT EGALEMENT HEUREUX

Le parc à bébé

Le parc à bébé est un invention hautement philanthropique, car elle fait vaquer sans soucis à ses travaux domestiques, et bébé qui trouve mille attractions et jeux charmants sous sa main.

(Mais mon bébé ne veut y rester!) se lamente mainte jeune mère. A-t-elle eu (la manière) pour l'y installer?

Tout est là; il faut que bébé se figure qu'on lui offre un grand plaisir et non pas qu'on le met en cage!

Si vous (plantez) votre moutard dans son parc à bébé, parce qu'il grogne ou vous impatiente, en lui disant à peu près: (Tiens, petit sacripant, voilà ce que tu mérites! Tu ne pourras plus m'obséder! (Bébé, si jeune soit-il, comprendra votre langage ou du moins votre intention, et il protestera avec violence. Si, au contraire, vous déposez, sous ses yeux, des petits jouets, des coussins, une friandise dans le parc à bébé, puis que vous tardiez, exprès, à l'y déposer lui-même, soyez sûre qu'il attendra avec anxiété de pouvoir y aller à son tour.

Vous lui direz, d'un ton engageant: (Que c'est attrayant, que c'est confortable de s'asseoir là-dedans! Bébé mérite-t-il tant de bonheur? Eh bien, oui, nous avons cette bonté... Bébé, tout content, s'emparera des jouets, croquera la gaufrette ou le chocolat et commencera de s'acclimater à son parc.

Les choses ne vont pas toujours aussi simplement, d'accord; mais si l'on commence l'usage du parc quand l'enfant est encore assez jeune, et que l'on s'ingénie pour le rendre amusant, en y groupant des jeux variés, bébé s'y habituera tout doucement.

Le parc à bébé est composé de quatre éléments plats, d'une longueur d'un mètre quarante environ, tout à fait semblables à des haies de bois blanc tourné et verni. On adapte ces quatre haies ensemble au moyen de crochets nickelés, et cela forme un grand carré clos, très léger, très transportable, mais bien stable cependant; l'enfant ne peut ni le renverser ni le disjoindre. Et comme tout y est arrondi, poli, sans un clou ni une vis qui puisse blesser les menottes, bébé peut s'exercer à marcher le long de son parc, y grimper, s'y suspendre. Les dimensions en sont prévues pour que rien ne puisse arriver de fâcheux.

Par terre, on place un tapis moelleux ou une fourrure et on prend

bien garde de ne pas laisser le parc dans de mauvaises conditions de température.

Si bébé prend la fâcheuse habitude de jeter en dehors de son parc tous ses jouets (manie assez fréquente chez les enfants), il ne faudra pas trop s'empresser de les lui rendre, mais le laisser se morfondre un certain temps: c'est la seule manière de le corriger.

Afin de pouvoir laisser l'enfant seul, sans une surveillance de toutes les minutes, ce qui est l'avantage du parc, on devra penser à ne rien lui mettre sous la main de dangereux; rien qu'il puisse avaler ou manier avec le moindre risque...

Les billes de couleur que l'on adapte après les barreaux du parc, sont très solidement enfilées sur leur tringle. Il serait particulièrement dangereux de laisser bébé tout seul, en tête à tête avec son biberon, par exemple, car il pourrait arriver que l'enfant casse le verre contre les barreaux du parc et se blesse avec les éclats.

Mais si l'on réfléchit bien à tous les inconvénients possibles et que l'on ne confie à l'enfant que des objets sans aucun danger, on peut le laisser dans son parc assez longtemps seul; en prenant soin, toutefois, de tenir la porte ouverte et de prêter une oreille attentive au doux ramage du petit oiseau dans sa cage.

MICHELINE.

Hygiène de la beauté

La beauté féminine peut-être haussée par moyens de physiologiques, c'est là une branche importante de l'hygiène. Dans le corps, il existe les parties solides qui sont natives et peu modifiables et les parties molles qui peuvent être modifiées par des traitements appropriés. Les muscles du visage peuvent être assouplis par le massage, l'électricité; les massages effacent les rides et changent l'expression du visage. La beauté n'est compatible ni avec l'obésité, ni avec la maigreur. Chez l'obèse, la graisse s'accumule au bas des joues, au menton, à la poitrine, au ventre. La taille se déforme, les traits s'empâtent, le corps s'alourdit, les mouvements sont difficiles.

Parfois l'obésité débute à la naissance, mais le plus souvent, elle survient vers 35 ou 40 ans. L'arthritisme est une des grandes cause de l'obésité.

La graisse envahit surtout la femme à cause de la vie sédentaire qu'elle mène la plupart du temps, mais l'origine est presque toujours une alimentation excessive, l'abus des aliments gras, féculents et sucrés.

Il faut, pour remédier à cet état, modifier la nutrition; les frictions, les massages exciteront la vitalité des tissus. Le bain froid et surtout le bain de mer, par le choc et la pression seraient d'utiles adjuvants, surtout si la natation vient aider. Les personnes grasses devront éviter les bains très chauds qui relâchent les tissus et favorisent l'infiltration de la graisse.

Les obèses doivent faire de l'exercice, régulièrement une promenade à pied, le matin à jeun, d'une longueur progressive. Il faudra ajouter la gymnastique, les haltères, la rame, la natation, l'équitation, etc., les bains de soleil.

LA MODE....

Les robes d'après-midi

Les robes d'après-midi sont presque toutes en velours, en drap, en satin, en crêpe marocain de soie ou de laine ou bien en jersey de soie. Ce sont là les tissus en faveur, ceux que l'on retrouve le plus souvent.

On aime les mélanges de tissus et de coloris. C'est la note mode par excellence. On marie tons et textures. Par exemple, on voit fréquemment une robe de lainage avec un empiècement et des manches de velours.

La jupe de drap et le corsage de satin formeront une robe entière très élégante.

Notons pour les robes d'après-midi plusieurs sortes de silhouettes: tout d'abord, celle qui est appelée à un gros succès, la robe-chemise resuscitée qui se révéla si pratique il y a quelques années. C'est une robe toute droite dont le corsage descend au-dessous de la ligne de taille. La jupe se fait d'un tissu, le haut du corps d'un autre, la ceinture est assortie au tissu de la jupe. L'empiècement d'épaules peut aussi lui être assorti. Cette robe toute droite montée sur empiècement, avec manches chemisier, col rabattu, corsage fermé devant ou dans le dos par un boutonnage, est légèrement appuyée à la ligne de taille par quelque pincés travers. On peut très facilement l'établir chez soi. La jupe est étroite, relativement écourtée et s'ouvre dans le bas pour laisser la liberté aux mouvements de la marche.

La silhouette qui plaît ensuite est celle dont le corsage ajusté galbe le buste; la taille est étroite, les manches épaulées, la jupe est écourtée, mais travaillée en petits lés étroits du haut, allant en s'élargissant du bas pour composer une belle ampleur. C'est la jupe large dite en parapluie, très seyante, et

qui s'accompagne d'un corsage à basque un peu plus longue derrière que devant.

La troisième silhouette est celle qui comporte une tunique droite ou évasée sur une jupe étroite.

Sur ces trois silhouettes on ajoute des détails, comme, par exemple des plissés occupant tout le dos ou tout le devant et distribuant l'ampleur de face ou de dos.

On peut aussi aimer les robes princesse qui n'ont point de ceinture et sont travaillées de découpes faisant monter la jupe sur tout le devant de corsage.

Lorsque la robe est faite de deux tissus, ces jeux de découpes lui donnent un aspect très raffiné.

Quels sont les coloris que l'on porte le plus volontiers l'après-midi? Le noir, le brun, le vert sombre, les prune, aubergine, amarante, et un peu de bleu marine. Le noir est toujours d'une suprême élégance. Le brun est pratique; le vert sombre, les tons prune et violet soutenus sont les plus nouveaux.

Mélangez sobriement les tons et les tissus, restez dans le classique, vous serez toujours assurée de chic et de distinction.

La mode est charmante, en vérité; mais il ne faut point en exagérer la fantaisie. Sauf, toutefois, si l'on a le bonheur de pouvoir changer fréquemment de toilettes.

Souvent les corsages sont coupés dans des tissus transparents et incrustés de tissus plus lourds; ces ensembles sont généralement très heureux, on fait ainsi beaucoup de blouses retenues à la jupe et coupées dans un crêpe Georgette ou un voile laqué, une mousseline cirée et des incrustations formant gilet et empiècement sont pris dans le tissu qui a servi à la jupe et qui peut être du drap ou du velours.

LUCY



Cadeaux de distinction pour NOËL

POUR VOS articles de toilette de tout genres, Sets de toilette pour dames, poudres, parfums, nécessaires de voyage, rasoirs Rolls.

Venez à la PHARMACIE LAROCHE
prescriptions remplies avec soin.

Le Dr S.-W. Laroche traite tout spécialement les maladies des yeux, de la gorge, du nez, et des oreilles.

Téléphone 75, 243, rue Victoria, VALLEYFIELD, QUE.

CARNET SOCIAL

Mlle Laurette Leduc a passé quelques jours à Lachine, l'invitée de sa sœur, Mme R. Bissonnette.

M. et Mme Eugène Quenneville étaient en visite à St-Rémi, la semaine dernière.

Mlle Anna Perron est de retour de Montréal où elle était l'invitée de Mme Cheff.

Mlle Anne-Marie Billette recevra les membres de son cercle d'étude, lundi soir.

Mlle Marcelle Billette a passé la fin de semaine à Montréal.

Mlle Cécile Charbonneau était l'hôte de Mme A. Gendron, de Notre-Dame de Grâce, mardi dernier.

Mlle Georgette Marchand qui était absente de Valleyfield depuis une quinzaine est rentrée chez elle, mardi.

Mlle Laurette Leduc a reçu les membres de son club de Bingo, mardi soir.

Mlle Marcelle Legault a fait un court voyage à Montréal cette semaine.

Mlle Bertrande Marchand est de retour à Valleyfield après avoir passé quelques jours à Montréal, l'invitée de Mlle Jeanne Charbonneau.

Mlle Margot Tremblay réunissait les membres de son club de bridge, jeudi soir.

M. et Mme Gérard Bélanger étaient de passage à Montréal mercredi.

Samedi matin, dans la plus stricte intimité, avait lieu en la Chapelle de la Cathédrale, le mariage de Mlle Simone Crépin, fille de M. et de Mme Domina Crépin, décédés, avec M. Paul Tassé, fils de M. Joseph Tassé, décédé et de Mme Conrad Gendreau.

M. l'abbé Henri Cloutier est de retour d'un voyage de plusieurs jours aux Etats-Unis.

Mme Alcibiade Byette de St-Urbain et Mme Jean-Baptiste Laberge de Châteauguay étaient de passage à Ottawa le 15 novembre et rendaient visite à la Rév. Mère St-Gildas de la Congrégation de Notre-Dame, fille de Mme Laberge. Mère St-Gildas vient d'être promue au cours universitaire anglais et français.

DECES

Charette — Le 25 novembre 1936, est décédée Mme Vve Noé Charette née Azilda Laberge de Valleyfield. Les funérailles eurent lieu le 28 en la cathédrale.

Ste-Philomène

Notes du mois de novembre
5ième année — Georgette Pitre, 92.7.
4ième année — Marcel Pitre, 93.1; Réal Dumouchel, 88.8; René Caron, 88.7; Jean Dumouchel, 80.1.
3ième année — Estelle Caron, 95.8; Jean-Claude Dumouchel, 92.2; W. Côté, 89.2; Rolland Caron, 85.6; Réal Côté, 78.6.
2ième année — Denis Dumouchel, 83.5; Réjane Laramée, 81.
1ère année — Jeanne Dumouchel, 98.

Cours préparatoire — Pauline Pitre, 98; Fernand Côté, 97; Denise Laramée, 94.

Institutrice, Mlle Clémentine Huberdeau.

Châteauguay

Ces jours derniers, Mme Jean-Baptiste Laberge ainsi que sa nièce, Mme Alcibiade Byette de St-Urbain, étaient de passage à Ottawa. Mme Laberge a rendu visite à sa fille, Rév. Mère Saint Gildas, enseignante au cours universitaire au couvent de la congrégation de Notre-Dame à Ottawa.

Conventum au pensionnat

Les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Pensionnat de Valleyfield invitent cordialement et instamment leurs Anciennes Elèves à se réunir en Conventum, dimanche le 13 décembre, de 2 h. à 6 p.m., à l'occasion de la visite chez elles de la très honorée Mère Générale, qui est elle-même une ancienne élève de cette institution.

Toutes sont priées de considérer cette invitation comme personnelle et de la transmettre aux amies qui ne l'auraient pas remarquée dans le journal.

Récital de danse ici en janvier

La Société des Concerts vient de prendre une initiative qui marque une innovation intéressante dans la vie artistique de Valleyfield.

La Société a en effet décidé de présenter à Valleyfield un récital de danse. Des arrangements ont été faits avec les Morenoff, danseurs de haute réputation de Montréal.

Ce spectacle d'un genre nouveau à Valleyfield aura lieu après les Rois. La date ni le lieu ne sont encore fixés.

M. et Mme Morenoff sont des chorégraphes de haute classe. En outre de diriger une école de danse à Montréal ils apparaissent sur les meilleures scènes montréalaises. On a pu les voir figurer aux spectacles de la Société Canadienne d'opéra, de la Revue Bleu et Or et des troupes d'opéra en représentations à Montréal.

Le spectacle qu'offrira la Société des Concerts est d'un intérêt exceptionnel et mérite de rallier tous les suffrages.

M. Saül Daoust est décédé

M. Saül Daoust, épiciier-boucher de Valleyfield, est décédé vendredi, le 27 novembre, à l'âge de 58 ans, après 7 mois de maladie.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse née Maria Toupin, six fils: Léonidas, Aldor, Gaëtan, Laurent et Yvon; sept filles: Alette (Mme A. Charland), Lilliane, Simonne, Lilah, Juliette, Marielle et Huguette; un frère et six sœurs: Mmes Bourbonnais, H. Lamanque, S. Quenneville de Montréal, R. Robichaud de Sherbrooke, Emile Michaud, A. Himbault et J.-B. Châtigny de Valleyfield; douze petits-enfants: Léo, Hubert, Gérard, Marie-Marthe, Laurette et Jeanne, enfants de M. et Mme Léonidas Daoust, Gaëtan, Lise et Pierrette, enfants de M. et Mme Aldor Dapust, Gilles, Laurier et Camille, enfants de M. et Mme Arthur Charland.

Les funérailles ont eu lieu mardi en la cathédrale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Un euchre-bingo par l'Harmonie

L'Harmonie de Valleyfield organise pour jeudi soir, le 10 décembre, en la salle de l'école de Belleve, un euchre-bingo et une raffle des plus intéressantes. Le programme musical sera gracieusement fourni par la Symphonie de Valleyfield sous l'habile direction de Signor Giuseppe Agostini. Les billets pour le euchre sont à des prix très populaires et se vendent rapidement. L'on constate ainsi que la population veut à tout prix faire vivre l'Harmonie de Valleyfield pour l'honneur et l'avantage de la ville.

L'Harmonie de Valleyfield (autrefois l'Harmonie de Belleve) est dirigée financièrement par un groupe de douze conseillers, tous citoyens de Valleyfield. Nous ne doutons pas de la sincérité de ce nouveau bureau de direction qui a promis de mener cette organisation musicale à bonne fin. Ces douze conseillers ne sont pas des novices en matière d'organisations et ils ont préparé une soirée des plus intéressantes.

Venez donc en foule à la salle de l'école de Belleve, amateurs de cartes, de birgo, ou de musique. Une raffle de dindes et de volailles pourra peut-être vous faire rire tout en vous assurant un bon repas pour le temps des fêtes. L'entrée est gratuite; euchre, 35 sous.

ST-CHRYSOSTOME

Ecole No 7

Mois de novembre
5e année — Madeleine Huot.
4e année — Rita Huot, France Primeau, Florisca Primeau, Violette Primeau, Rolande Dagenais.

3e année — Bertrande Dagenais, Cécile Huot, Olive Primeau, Desneiges Bourdeau, Pierre Dagenais, Euchariste Huot.

2e année — Pauline Huot, Irène Primeau, Maurice Bourdeau, Marie-Anne Laberge, Armand Montpetit, Armand Dagenais, Roland Dagenais, Léo-Paul Primeau.

1ere année — Alice Primeau, Marie-Jeanne Primeau, Raoul Bourdeau, Léo Dagenais, Gérard Dagenais, Gaétane Primeau, Florida Primeau.

Cours préparatoire — Lucille Huot, Réal Dagenais, Henriette Dagenais, William Primeau, Roland Laberge, Gérard Laberge.

MARIAGE

Boyer-Boileau

Le 18 novembre 1936, M. Antonio Boyer conduisait à l'autel Mlle Argentine Boileau de Hemmingford. Les témoins furent MM. Uldéric Boyer et Edgar Boileau, pères des époux. Après une réception chez les parents de la mariée, les nouveaux époux sont partis en voyage.

M. et Mme Florian Laberge, MM. Trefflé et Wilfrid Laberge, et William Atkinson étaient de passage à Hemmingford à l'occasion du mariage de Mlle Argentine Boileau et de M. Antonio Boyer.

M. et Mme Armand Asselin de St-Antoine Abbé et M. Conrad Décosse de Howick, chez M. et Mme Georges Edouard Décosse.

MM. et Mmes Wilfrid Huot, Ernest Crête, et M. Joseph Huot étaient à Montréal mardi dernier.

Mlle Germaine Crête, institutrice de St-Antoine Abbé, chez son père, M. Olivier Crête.

M. et Mme Walter Marcell ainsi que ses deux fillettes, chez M. Wilfrid Huot.

M. et Mme Roland Crête, du Village de St-Pierre, chez M. Philéas Bourdeau.

M. et Mme Côté et M. Paul Emile Côté, du Village St-Pierre, chez M. Adrien Côté.

M. Hermas Primeau et Mlle Germaine Primeau ont assisté à la partie de cartes à Howick, le 24 novembre.

M. Alexis Primeau de Ste-Clothilde, chez son père, M. Pierre Primeau.

Mlle Cécile Soucy de Valleyfield, chez son grand-père, M. J.-Baptiste Couillard.

M. Zénophile Laberge était de passage à Montréal, la semaine dernière.

Mlle Violette Em. Laberge, institutrice collectionne les timbres usagés pour une oeuvre de charité. Avis à ceux qui pourraient lui en envoyer.

Mlle Rolande Dagenais était de passage à Ste-Martine, chez son frère, M. Alphonse Dagenais.

Naissance

Schinck — A St-Chrysostôme, le 16 novembre 1936, à M. et Mme Camille Schinck, une fille.

Sainte-Martine

Route d'hiver

M. A. Boyer, député provincial, a obtenu que la route Ste-Martine-Montréal soit entretenue cet hiver par les charrires à neige du gouvernement.

Sport

On organise en ce moment les sports d'hiver. Trois patinoires sont actuellement en bonnes conditions: une à l'école d'Agriculture, l'autre à l'école des Frères, au village, et une troisième, une patinoire publique sur le terrain de M. Dunn, au bas du village.

Va et vient

Le jour de la Sainte-Catherine, les élèves de 8ème et 9ème années de l'Ecole Classico-Ménagère sont allées rendre visite à M. le curé O. Bissonnette, à Beauharnois, ainsi qu'au pensionnat des SS. NN. de J. et M. de Beauharnois.

Le couvent de Huntingdon célèbre la Sainte-Cécile

Partie de cartes des Dames de Sainte-Anne — Collision entre un automobile et une motocyclette — Une équipe de hockey locale à Chicago

Bingo et Râfles

A l'occasion d'un tirage, il y aura, le 17 décembre prochain, une grande soirée Bingo et Râfles en la salle des Chevaliers de Colomb. Cette soirée est organisée par le club Social de la Jeunesse au profit de ses oeuvres. Votre présence est respectueusement sollicitée. L'entrée est gratuite.

Partie de cartes

La partie de cartes donnée par les Dames de Ste-Anne et la Société de l'Assistance maternelle fut un grand succès. Les directrices des sociétés, qui contemplaient réaliser \$400, ont vu leurs espérances dépassées lorsqu'à la fin de la soirée les revenus nets se chiffraient à \$483.45.

Des billets d'admission et de raffle furent vendus d'avance, mais le Bingo attirait lui aussi beaucoup de personnes et rapporta le plus gros du profit. Les deux prix de présence furent gagnés par M. Robert Rolfe, porteur du numéro 2, et le propriétaire du billet No. 527, à date n'est pas encore venu réclamer son prix. La lampe électrique, le manteau de laine ainsi que les tapis furent gagnés par Al. Desjardins, Alcide Caza et Alpha Caza. Le tapis tricoté à la main échut à W. E. Lefebvre. Un sac de voyage, don de la Maison W. E. Lefebvre, alla à Rufus Kelly de Huntingdon.

La roue de fortune eut aussi bon nombre de partisans. Des prix spéciaux avaient été reçus de MM. Donald Black, M.P.P., J.-W. Ross, Hervé Soucy, Fred. McCaffrey et autres.

Pour la première fois depuis l'inauguration de ces parties de cartes au profit des pauvres qu'un programme musical est offert au public. Avec la coopération des officiers et des directeurs, la "Junior Old Time Orchestra" exécuta un programme tout à fait varié. Les quelque cinq cents personnes présentes applaudirent chaleureusement les jeunes qui font partie de cet orchestre. A la fin du programme, M. l'abbé Pigeon, curé de la paroisse, remercia les officiers et les directeurs pour la bienveillance qu'ils eurent d'accepter de venir hausser le programme de la soirée.

Nos hommes d'affaires, nos marchands et les cultivateurs de la paroisse par leur empressement à offrir des prix, réduisirent de beaucoup les dépenses prévues et ont donc ainsi droit à nos remerciements.

Va et vient

M. l'abbé Leduc, accompagné de M. R. Demers, était de passage à Valleyfield, mardi.

M. Edgar Lefebvre, du collège de St-Laurent, était de passage chez ses parents, M. et Mme P.-J. Lefebvre, en fin de semaine.

Collision entre une motocyclette et un automobile

Vendredi après-midi, en face du magasin de M. E. McCoy, un automobile conduit par M. Bob Howe du Gore, voyageant de la rue Prince vers le pont vint en collision avec une motocyclette conduite par M. Leduc, allant de l'est à l'ouest sur la rue Châteauguay. Personne ne fut blessé. Apparemment les deux véhicules étaient presque l'un sur l'autre lorsque leurs chauffeurs s'aperçurent du danger. Les dommages sont minimes de part et d'autre.

Concert au couvent

Un concert présenté dimanche après-midi, par les élèves du couvent, en l'honneur de sainte Cécile, patronne des musiciens, fut fort goûté des parents et amis réunis dans la salle de musique. Le programme, musical et vocal, était de tout premier ordre, et des plus variés. Les élèves méritent une mention tout à fait spéciale pour la maîtrise dont elles firent preuve dans l'exécution de ce programme, préparé sous l'habile direction du personnel enseignant.

A la fin du concert, M. le curé Pigeon félicita les élèves du beau succès qui couronnait leurs efforts, et en quelques mots, pria les parents et amis des élèves de lui accorder leur entière coopération dans l'établissement d'un cours de solfège et de musique à l'école. Il démontra aussi par des paroles claires et précises la nécessité de la pratique, et que la meilleure manière d'en tirer aucun profit était de commencer l'apprentissage de la musique dès le jeune âge.

Ce concert se termina par le chant "O Canada," chanté dans les deux langues. Voici le programme de l'après-midi: "Papa's Waltz"; "Les voyelles Tic-Tac"; récitation par Mlle A. Daoust; "Temps de valse" par Mlle H. Daoust; "Un rien", Mlle Anita Picard; "Flower Girl", Mlle J. Charron; "At Full Speed", Mlle M. Ballairgeon; "La dent perdue", Mlle Olivette Caza; "Slowly, but surely", Mlle Ch. Slyman; "Dance of Elves", Mlle T. Barrette; "Pantomime", Mlle M. Héroux; "L'intérieur", Mlle M. Perrault; une chanson, Mlles J. et T. Rousseau; "Minstrel Song", Mlle J.-d'A. Pigeon; "My little boat", Mlle M. Perrault; "La petite chanteuse" ainsi que "Querelle d'oiseaux" et quelques autres pièces furent bien rendues par un groupe d'élèves. Un chant en l'honneur de sainte Cécile clôtura le concert.

On patine à l'aréna depuis mercredi

La froide température persistant, nos patineurs peuvent, depuis mercredi, s'en donner à coeur joie sur la magnifique patinoire de l'aréna. Les nombreux aménagements entrepris l'an dernier permettront aux ligues de pouvoir pratiquer plus à bonne heure que de coutume.

A date, la direction de l'aréna n'a encore tenu aucune assemblée, mais on en annonce une pour cette semaine. Il y a quelque temps les directeurs de l'an dernier obtinrent un vote de confiance, mais ils n'ont pas l'air à vouloir trop se presser.

Une équipe locale à Chicago

Des demandes ont été reçues ici qu'une équipe locale aille jouer quelques parties de hockey à Chicago cet hiver. Des demandes analogues ont aussi été faites à une université de l'est du Canada. Cette demande vient d'un gros magasin de Chicago. Des parties seraient jouées dans la Ville des Vents et à Ann Harbour, ainsi qu'à quelques universités. Les frais de voyage qui dureront environ une semaine, et les dépenses d'hôtel seront payés par cette maison qui agit ainsi dans un but de publicité.

St-Etienne

Gravement malade

Il y a quelques jours Mlle Germaine Faubert était transportée à l'hôpital de Valleyfield où elle a dû subir une grave opération. On nous apprend que son état est des plus rassurants.

M. Eugène Bergevin est de retour dans sa famille après avoir passé plusieurs jours à l'hôpital de Valleyfield.

Samedi dernier, les membres des Artisans-Canadiens se réunissaient dans la salle paroissiale de St-Etienne pour l'élection d'un nouveau secrétaire. M. Jean-Louis Laberge remplira à l'avenir cette charge. Cette société nouvellement établie dans notre paroisse, progresse de jour en jour. Dans quelques temps presque toutes les familles auront un membre d'inscrit dans cette société.

Cette semaine M. J.-B. Gagnon, inspecteur d'école, a fait la visite et il se montre très satisfait du travail accompli.

Dimanche dernier plusieurs amis se réunissaient chez M. J.-B. Poirier, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de leur fils René. Il y eut lecture d'une adresse et présentation de cadeaux ainsi que chants, musique, danse et bingo. Tous se séparèrent enchantés de leur veillée.

Mlle Reina Girouard est actuellement à Beauharnois où elle prend des leçons de couture.

Prochain mariage Leduc-Côté

Samedi, le 5 décembre, en l'église de St-Etienne, sera béni le mariage de M. Jean-Marie Leduc, fils de M. et Mme Oscar Leduc de St-Louis de Gonzague, et de Mlle Estelle Côté, fille de M. et Mme Ulric Côté de St-Etienne. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à neuf heures.

Va et vient

Dimanche dernier, M. et Mme Camille Gagné, et M. Gérard Gagné ainsi que Mlle Annette Gagné de Ste-Martine, étaient de passage à St-Etienne.

Les quilles à Beauharnois

Ligue Commerciale CLUB CYCLISTE

H. Trudel	162	177	124	463
Dummy	135	135	135	405
R. LaRoche	155	152	155	462
J. Primeau	177	199	159	535
R. Robineault	225	214	193	632

854 877 766 2497
PHARMACIE LA ROSE

G. Bayard	183	201	150	534
G. Dorais	143	136	179	458
Alb. Leduc	148	175	155	478
J. Verth	125	168	142	435
Ed. Thibert	191	181	190	562

790 861 816 2467
MARCHÉ ROYAL

E. Parent	184	225	171	580
L. Allard	152	159	149	460
R. La Roche	157	203	156	516
H. Primeau	183	155	140	478
P. Marchand	177	169	199	545

853 911 815 2579
HOWARD SMITH PAPER MILLS

P.-E. Leduc	202	157	116	475
D.-C. Currie	149	123	176	448
E. Sullivan	163	150	137	450
A. Barry	169	151	193	513
A. Tessier	156	192	163	511

839 773 785 2397
BEAVER "S" TENNIS

M. Leduc	121	193	157	471
L. Gardiner	177	127	169	473
R.-M. Cairns	183	121	164	468
S. Gebbie	196	179	207	582
R. Orr	157	150	254	561

834 770 951 2555
J.-N. MARCHAND

J.-N. Marchand	195	166	189	550
A.-E. Gaboury	160	150	153	463
P.-E. Leduc	162	140	222	524
O. Bourgie	123	135	122	380
R. Julien	128	179	161	468

768 770 847 2385
THIBERT FRÈRE

A. Thibert	165	200	140	505
A. Gaudreault	127	145	139	411
G. Banville	135	130	113	378
H. Thibert	191	189	150	530
T. Frappier	174	202	160	536

792 866 702 2360
KILGOUR BROS.

L. Leduc	209	181	149	539
L. Allard	148	147	135	430
R. Grenier	121	163	171	455
R. Myre	108	132	118	358
R. Gendron	178	212	140	530

764 835 713 2312
Big Six

1. Ed. Thibert	193.8
2. R. Robineault	191.1
3. T.-R. Orr	189.3
4. P.-E. Leduc	187.3
5. A. Bouchard	183.5
6. T. Frappier	182.4

Positions

1. Howard Smith Paper Mills	67
2. Pharmacie Larose	61
3. Kilgour Bros.	58
4. Beaver "S" Tennis	55
5. Club Cycliste	55
6. Marche Royal	51
6. Marché Royal	51
7. Thibert Frère	45

Ligue de la Cité et du District
Regal visite Beauharnois et perd trois parties.

REGAL

Therrien	187	191	213	591
Doyle	209	192	203	604
Jobin	157	179	168	504
Portelance	166	192	172	530
Chappell	177	170	156	503

896 924 912 2732
BEAUHARNOIS C. C.

P.-E. Leduc	160	202	212	574
P. Marchand	235	211	172	618
T. Frappier	162	171	213	546
R. Robineault	170	204	200	574
E. Thibert	199	175	212	586

926 963 1009 2898
Positions

1. Bouds Tavern	24
2. Beauharnois	22
3. Maisonneuve	17
4. Daoust Fils	16
5. Chateau	15
6. Windsor	14
7. Regal	12
8. Sasseville	8

Côte St-Paul visite J.-N. Marchand et perd par 44 pins.
COTE ST-PAUL

Ridings	141	130	168	439
Lacombe	120	185	188	493
Goudreau	165	174	181	520
Boisvert	153	130	182	465
Gauthier	168	176	207	551

747 795 926 2468

J.-N. MARCHAND

J.-N. Marchand	134	161	170	465
R. Gendron	157	202	135	494
A. Thibert	176	223	182	581
L. Leduc	163	179	210	552
H. Primeau	161	160	199	520

791 925 896 2612
Dimanche le 6 décembre St-Malo de Québec à Beauharnois pour la coupe.

Village St-Pierre

Dimanche soir, M. Eucher Bourcier, sa mère, Mme A. Bourcier, M. Benoit Sauvé de Howick, ont passé la soirée chez M. et Mme Léon Naudon, à Montréal. Profitant de leur passage à Montréal, lundi matin ils sont allés faire une visite à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal. Ils sont revenus enchantés de leur voyage.

M. Jean Bourcier qui était en convalescence chez ses parents, M. et Mme Louis Bourcier, est retourné au Séminaire de Valleyfield, la semaine dernière.

La semaine dernière, est décédé Jean Schinck, enfant de M. et Mme Léonide Schinck. Les louanges furent chantées samedi en l'église du Très Saint Sacrement de Howick. L'enfant était âgé de 8 mois.

Rivière-Beaudette

Mercredi soir dernier, un groupe de parents et d'amis se rendaient à la demeure de M. et Mme Georges Leroux pour une partie de cartes à l'occasion de la fête de la Sainte-Catherine.

Parmi les personnes présentes on remarquait M. et Mme Julien Leroux, M. et Mme Fabien Biron, M. et Mme Josephat Leroux, M. et Mme Orlas Leroux, M. et Mme Adélaïde Roy, M. et Mme Joseph Biron, Mlles Yvonne Leroux, Irène Biron, Cécile Leroux, Aline Sauvé, Cécile et Fleurance Roy, Jeanne Biron, MM. Victor et Benoit Leroux, Raymond et Emilien Biron, et Rosaire Montpetit.

Mlle Pauline Leroux a visité sa soeur, Mme Arthur Houle, de Belle-rive, Valleyfield.

Mlle E. Pharand du Ruisseau est en promenade chez M. et Mme Charles Biron.

Dimanche dernier, M. et Mme Arthur Houle de Belle-rive, Valleyfield, étaient en visite chez leurs parents.

La montre-bracelet mise au tirage au profit du club de hockey a été gagnée par M. Isaïe Sauvé.

Lundi soir dernier, première assemblée annuelle pour l'ouverture de la saison de la ligue de hockey de Rivière-Beaudette.

Condoléances

A une Assemblée des Membres du Barreau de Valleyfield, tenue au Palais de Justice de cette ville, le 2 décembre 1936, il a été proposé et unanimement adopté:

"Qu'une résolution de sincère sympathie soit transmise aux membres de la famille de Monsieur Wilfrid Mercier, Juge de la cour supérieure de la Province de Québec, décédé à Westmount ces jours passés et parent de nos confrères Me Ludger Codebecq, Me Joseph Ostiguy et Me Gontran Saintonge.

"Que copies de la présente résolution soient transmises aux journaux locaux pour publication."

(Signé) ALBERT LEBLANC, Secrétaire du Barreau de district de Beauharnois.

L'Heure Catholique

La causerie à l'Heure catholique du 6 décembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr. Gauthier, archevêque-coadjuteur, sera donnée par le R.-P. Henri Lalande, S.J., ancien aumônier général de l'Association catholique de la Jeunesse Française. Il exposera les directives pontificales sur la jeunesse.

Cette causerie, irradiée par le poste CKAC, commence à 5 h. présises. A 5h.20 programme musical exécuté par le Choeur Pie X sous la direction de l'abbé Ethelbert Thibault, P.S.S., M. Eugène Lapierre accompagnateur.

St-Louis-de-Gonzague

Mlles Yvonne et S. Paiement de St-Louis de Gonzague sont allées demeurer à Ste-Philomène, chez leur frère, M. Alexandre Paiement, curé de Ste-Philomène.

Mariage Pilon-Léger

Samedi matin, à 9h. 30, a été célébré à St-Louis de Gonzague, le mariage de Mlle Emma Léger, fille de M. et Mme Wilhelm Léger de Montréal, à M. Laurent Pilon, fils de M. et Mme Héli Pilon. Le mariage fut béni par l'abbé Aimé Pilon, frère du marié. La mariée portait une robe de satin blanc avec petite traîne, et un voile blanc. Son bouquet se composait de lis.

Après la bénédiction nuptiale il y eut réception chez M. Arthur Lamberge, oncle de la mariée. Sur la fin de la journée, les nouveaux époux partirent pour voyage. La mariée portait alors un manteau noir garni de renard argenté et des accessoires assortis.

PROCHAIN MARIAGE Leduc-Côté

Samedi, le 5 décembre, en l'église paroissiale de St-Etienne, sera béni le mariage de Mlle M. Côté, fille de M. et Mme J. Côté avec M. Jean-Marie Leduc, fils de M. et Mme Oscar Leduc de St-Louis de Gonzague.

Le euchre qui eut lieu en la salle paroissiale de St-Louis de Gonzague, samedi, le 28 novembre, eut un des plus beaux résultats. Il y eut aussi nombreuse assistance.

Conférence sur François Mauriac...

(suite de la page 3)

Dans le choix de ses sujets, on a accusé Mauriac d'avoir détérioré des vieilles histoires de son pays, et de les avoir fait revivre au grand scandale des bonnes gens de la Gironde. Ce n'est pas tout à fait cela. L'auteur avoue que, ordinairement il prend un point de repaire dans un fait vécu, mais il ne s'approprie pas le fait lui-même. Par exemple, dans tel cas, une chose est arrivée réellement de telle manière; elle aurait pu se produire autrement: l'écrivain saisit cette possibilité et s'en fait un sujet de roman. Dans un autre cas il prend le drame lui-même et l'acomode à sa manière: le bourreau devient la victime et la victime le bourreau! "Acceptant les données de la vie, écrit Mauriac du romancier, il prend le contrepied de la vie". Nous trouvons cela passablement original parce que nous n'y aurions pas pensé nous-mêmes. Mais ce qui l'est plus encore, c'est la création de personnages. Ceux de moindre importance, soit, il les copie dans la réalité mais les premiers, les héros, sont d'une fabrication autrement compliquée. Avec quelques données fournies du drame observé, avec quelques autres, filles de son imagination, le romancier se compose une figure quelconque adaptée au sujet. Il la dépose dans son esprit, et comme le vin qu'on fait fermenter dans un tonneau, il la laisse vivre sous son observation! Ce créateur humain confronte sa créature avec diverses situations sans lui imposer d'aucune manière son influence. La créature romanesque égaie, et plus il y a de vraie vie en elle, plus elle réagit avec indépendance; parfois l'auteur a la plus grande misère à la plier aux circonstances de son intrigue. Ecoutez Mauriac lui-même: "En somme, je suis vis-à-vis de mes personnages comme un maître d'école sévère, mais lui à toutes les peines du monde à ne pas avoir une secrète préférence pour la mauvaise tête, caractère violent, pour les natures rétives, et pour ne pas les préférer dans son coeur aux enfants trop sages qui ne réagissent pas".

Il nous reste à étudier les lieux où le romancier place l'action de son livre. Ce sont ordinairement des maisons de bourgeois aisés, semblables à celle où il fut élevé. Ces maisons il les situe presque toujours dans la campagne de la Gironde, sa petite patrie. François Mauriac a ce caprice bien excusable de vouloir connaître dans les détails la maison où se déroulera l'intrigue de son roman—"Cela m'oblige, écrit-il, à me servir de toutes les maisons, de tous les jardins où j'ai vécu ou que j'ai connus depuis mon enfance. Les propriétés de ma famille n'y suffisent plus et je suis obligé d'envahir les immeubles des voisins". On lui a reproché une monotonie d'atmosphère et de su-

jets. Je ne vois pas pourquoi; Mauriac ne risquera, jamais d'être ennuyeux, et ce que d'autres appellent travers, je suis plutôt d'avis à le nommer particularité.

Sujet, personnes et lieux, tout étant décidé et agencé, il ne reste plus qu'à écrire le roman! Et François Mauriac l'écrit dans un style coupé, haché, haletant, un style original et moderne. On a dit de François Mauriac qu'il pouvait parler de la lune avec originalité! Son Style, il le met au service d'un art raffiné dont le but est de donner l'impression, la suggestion de la vie—Nulle part plus que dans Mauriac, on a cette impression de sentir tout près de soi respirer les personnages. On vit avec eux dans l'atmosphère de la maison choisie; leur angoisse devient la nôtre, leur lassitude nous l'éprouvons, et que signifie tout cela sinon qu'un souffle de vie soulève le roman à tel point qu'il pénètre le lecteur lui-même. Mauriac a dans sa mémoire tout un bagage de sensations de l'ouïe, du toucher et de l'odorat, plus encore que de la vue, avec lesquelles il fabrique des tranches d'une vie saisissante. L'idéal d'un romancier, c'est-à-dire la suggestion de la vie par le roman, Mauriac l'a atteint au-delà de tous ses contemporains.

Considérons maintenant l'oeuvre de François Mauriac à la lumière de la morale chrétienne. Cet écrivain qui a une haute idée de la responsabilité (il a fait sienne cette maxime de Psicari: "Ecrire en tremblant sous le regard de la sainte Trinité") cet écrivain semble ne pas se préoccuper immédiatement de scandaliser ou d'édifier. Son idéal, placé au-delà de cette idée tend à faire de son oeuvre comme un cycle de la misère et de la faiblesse humaine sur laquelle s'étend peu à peu la grande ombre

L'équipe des Diables Rouges sera forte

Tout laisse croire que l'équipe des Diables Rouges sera l'une des plus fortes de la ligue senior de Valleyfield. Par un malheureux concours de circonstances, il fut impossible jusqu'ici de pratiquer sur la glace de l'aréna. On se contente, en attendant, de faire des exercices au Château.

apaisante de la croix, de cette croix qui attirera tout à elle.

François Mauriac dépeint la famille française sous des traits un peu sombres. Il produit difficilement un personnage vertueux: "Je les rate toujours" explique-t-il pour s'excuser. Ce qui le frappe dans la vie du Christ, c'est sa pitié pour les pécheuses et les publicains, sa prédilection pour la centième brebis et les ouvriers de la dernière heure. A sa manière il imite le Christ, il est le peintre de la centième brebis et l'on ne peut s'empêcher de constater que son oeuvre toute entière est un hymne touchant à la miséricorde de Dieu!

Disons donc pour terminer que François Mauriac, encore relativement jeune à derrière lui une belle carrière d'écrivain. Ame loyale, il a cherché la lumière et la lumière l'a éclairé. Il la distribue maintenant et avec profusion à tous les aveugles qui veulent la recevoir. Son âme conquiert chaque jour plus de paix et de sérénité si bien qu'un critique célèbre a pu écrire de lui récemment: "Il cherche maintenant avant toute chose le royaume de Dieu pour lui et pour les autres."



ÇA VAUT UNE

BIÈRE

Dow
OLD STOCK



FONDÉE IL Y A 146 ANS

D 365 F

Ouverture de la saison du club senior, dimanche le 6

Dimanche prochain aura lieu à l'aréna l'ouverture officielle de la saison du Valleyfield Senior dans la ligue de hockey provinciale. Si nous en croyons ceux qui ont assisté aux entraînements, notre ville sera à juste titre fier de ses porte-couleurs. Desautels, Landreville et Shore ont semblé parfaitement en forme à la pratique de mercredi.

Il en est de même de Leblond Guilbeault et Lilly qui comptent déjà plusieurs admirateurs.

Ils sont d'ailleurs bien secondés par nos joueurs locaux qui ont fait leur preuves durant les saisons passées. Parmi ceux-ci citons Laplante, Larivière, J.-R. Leduc, R. Boyer, Blackie Leduc, A. Debonville ainsi que plusieurs autres.

D'autre part, le club visiteur n'est pas le premier venu et les amateurs locaux se rappelleront sûrement que le Verdun et ce club qui, l'année dernière refusa de venir à Valleyfield pour les parties de championnat.

Interrogé par notre représentant, M. Emile Perron, gérant du club,

nous fait la déclaration suivante: "Depuis plus d'une semaine, nos joueurs sont à l'exercice. Je crois qu'en obtenant le concours de joueurs étrangers, j'ai agi pour le mieux pour répondre au désir maintes fois exprimé par nos amateurs locaux qui désiraient posséder une équipe de premier ordre. Nul doute que nous remporterons notre première victoire dimanche et si nous avons l'encouragement voulu, nous nous promettons une deuxième victoire au détriment du St-Jérôme qui nous visitera mercredi prochain, le 9 à 8 heures.

Voici les numéros que porteront les joueurs lors de l'ouverture:

Desautels—4; Leblond—15; Guilbeault—8; Lilly—5; Landreville—3; Shore—10; Laplante—1; Larivière—7; J.-R. Leduc—11; R. Boyer—12; Blackie Leduc—2.

On devra faire le choix de deux nouveaux joueurs parmi les suivants: A. Debonville, R. Sunstrum, Lionel Leduc, H. Robineault, A. Tessier, E. Leboeuf, G. Leduc.

Le Beatty défait les Collégiens

Dimanche dernier une partie de hockey qui se disputait au Collège entre les élèves et le Beatty attirera une foule de près de 500 personnes.

En cette occasion le Beatty retint les services de Landreville et de Leblond du Valleyfield Senior et défit l'équipe des collégiens.

Ce fut une très belle partie dénuée de toute rudesse. Pour les vainqueurs Paul Bonhomme prouva une fois de plus qu'il est un des piliers du club Beatty. Par de beaux efforts individuels il réussit à compter sur la passe de R. Leduc. Mentionnons aussi le belle tenue de Ladouceur, Sunstrum, Landreville et Leblond.

Pour les collégiens, Leblanc fut sans contredit le héros de la partie. Il est, au dire de plusieurs, une future étoile du Valleyfield Senior.

Ladouceur et Latour attirèrent l'attention par de beaux arrêts dans leurs buts respectifs. A la fin de la première période, le pointage était de 0 en faveur du Beatty. A la deuxième période les Collégiens enregistrèrent un point et les chances demeurèrent égales pour quelques temps.

L'équipe du gérant McSween finit cette deuxième période par 2 à 1.

Dans la troisième période, les collégiens, malgré de grands efforts ne purent prendre l'avantage et le conserver. Ils enregistrèrent un point mais le Beatty en compta un troisième et la partie se termina par 3 à 2 en faveur du Beatty. Comme on le voit, la victoire fut des plus contestées.

Alignement:
Collège—Ladouceur, but; Leblanc, défense; Lemieux, défense; Perras, aile; Pharand, centre; Bonhomme, aile; Groulx, substitut; Leboeuf, substitut; Richer, substitut.

Beatty All Stars—Latour, but; Landreville, défense; Monette, défense; Leduc, défense; Major, aile; Legault, centre; Sunstrum, aile; Amiot, substitut; Ladouceur, substitut; Leblanc, substitut; Bonhomme, substitut; Lajeunesse, substitut; Leduc, substitut.

Les Quilles

COCA-COLA			
L. Hallé	193	189	166 548
G. Debonville	178	159	163 500
O. Leduc	166	173	159 498
J.-M. Théorêt	162	153	141 456
M. Nicholson	117	111	— 228
S. Martin	—	—	209 209

PROGRES			
R. Loiselle	142	174	144 460
R. Bériault	170	124	145 439
P. Poirier	136	186	154 476
G. Loiselle	138	200	156 494
M. Durocher	143	192	223 558

MERCHE BELLERIVE			
Léo Garand	150	149	154 453
Palma Lepage	79	93	200 372
Léo Saucier	158	131	151 440
A. Lespérance	184	184	132 500
G. McSween	145	172	137 464

METROPOLITAN			
Jos. Rochon	158	167	146 471
G. Corbiel	165	116	125 406
C. Leduc	85	104	134 323
W. Gauthier	139	103	109 351
Montpetit	97	104	146 347

DOMINION STORE			
Crevier	135	170	165 470
Jourdain	138	117	142 397
P. Poirier	125	143	162 430
F. Jazsar	150	189	150 489
V. Grace	150	141	150 441

CANADIAN NATIONAL			
Montreuil	89	118	106 314
T. McSween	188	127	174 489
Sunstrum	124	180	134 438
L. Lemieux	154	116	106 376
Proulx	136	93	135 364

MAGASIN VINET			
N. Aubin	171	145	188 504
Bolduc	82	104	94 278
L. Coté	123	71	75 269
A. Vinet	145	129	153 427
R. Dumouchel	95	134	134 353

ERNEST GENDRON			
Fournier	154	122	137 413
Bélanger	152	120	117 389
Emond	121	115	123 359
R. Leduc	137	140	180 457
E. Gendron	158	151	— 309
Lacroix	—	—	159 159

JOS. GENDRON			
Jos. Gendron	129	107	116 352
L. Robineault	135	133	144 412
P. Sunstrum	136	150	154 440
G. Robineault	119	139	141 399
J. Roy	132	137	141 410

CAFE DE BELLERIVE			
M. Cousineau	167	134	147 468
V. Brisebois	115	121	88 324
Corcoran	126	139	88 363
O. Leduc	109	127	105 341
L. Rochefort	126	113	102 341

DION			
E. Brossoit	149	161	230 540
G. Corbell	171	171	160 502
J.-P. Corbell	260	191	152 613
C. Morin	175	166	199 540
Y. Rho	199	208	188 595

SOUCY et PARENT			
S. Martin	192	191	274 667
S. Forget	106	148	163 417
S. Cossette	121	173	169 463
R. Soucy	142	215	203 560
F. Soucy	212	146	157 515

TOURIST CLUB			
R. Loiselle	177	188	222 587
H. Legros	138	—	177 315
L. Hallé	—	270	248 518
E. Pilon	150	181	125 456
P. Clermont	152	103	— 255
J. Duhaime	156	164	200 520

ATLANTIC-PACIFIC			
Ed. Bourassa	139	236	185 560
Ed. Ostiguy	149	112	96 357
G. Debonville	237	157	155 549
O. Eldinger	98	—	— 98
S. Martin	—	177	199 376
E. St-Arneault	130	148	143 421

UNITED STORES			
J.-B. Chagnon	132	151	171 454
R. Léveillé	190	145	230 565
E. Legault	165	162	146 473
Cuerrier	111	121	163 404
Lancôt	113	186	136 425

ST-LAURENT			
M. Emond	163	241	167 571
Lacroix	234	177	230 641
Leblanc	115	122	174 411
R. Leduc	86	186	226 498
I. McSween	182	164	155 501

LEDUC et PRIEUR			
E. Leduc	178	151	280 609
A. Leroux	167	238	155 560
J.-O. Leduc	183	183	207 573
W. Loiselle	190	181	182 559
R. Leduc	163	142	180 485

BARBIERS BELLERIVE			
M. Lemieux	153	153	154 460
L. Dumouchel	135	224	193 532
R. Dumouchel	180	203	214 597
F. Adams	168	184	163 415
P. Clermont	96	140	158 394

MACHINE SHOP			
W. Kirk	134	201	167 502
C. Comerford	177	130	120 427
D. Williamson	176	210	148 534
J. Taylor	146	182	200 528
G. Perry	181	187	183 551

SHADE DYE			
D. Whalley	111	137	156 404
T. Waldron	131	148	162 441
R. Randall	150	147	228 525
M. Lemieux	165	196	165 526
G. Rochefort	175	174	101 450

GAULT			
R. Lerhe	150	171	127 448
E. Stewart	129	170	172 471
H. Meury	157	136	105 398
J. McCann	102	144	154 400
H. Lewis	201	280	168 649

POWER HOUSE			
W. Baldwin	177	177	196 550
F. Connor	146	135	191 472
J. Bell	143	109	159 411
R. Lacroix	116	102	142 360
H. Burton	236	201	117 554

FINISHING ENDS			
E. Kirby	176	142	102 420
R. Leduc	251	169	100 520
L. Lemieux	203	123	158 484
F. Adams	147	171	172 490
V. Grace	247	235	252 734

SALON VICTORIA			
M.-A. Duhaime	93	81	76 250
Juliette Major	79	65	93 237
Agathe Duffy	60	77	65 202
Lucille Leduc	76	82	90 248
S. Duhaime	71	78	87 236

Garde Champlain bat un All-Stars

La ligue de ballon au panier semble toucher à son déclin.

Une centaine de spectateurs durent assister à une partie d'exhibition entre la Garde Champlain et un All Stars formé de joueurs de toutes les autres équipes.

On laisse entendre que les joueurs préfèrent s'adonner au hockey. Les nombreux amateurs de ballon le regrettent et les officiers de la ligue espèrent que les absents se feront un devoir de revenir sur leur décision.

La partie d'exhibition fut remportée par la Garde par 42 à 10.

Les clubs Bellerive et Tourist ont perdu par défaut.

TWISTERS			
I. Ion	246	160	251 657
J. Connor	164	122	— 286
L. Kirby	198	161	111 470
C. Hartley	199	163	228 590
R. Cuerrier	148	—	134 282
J. Shankland	—	191	247 438

MAIN OFFICE			
Ruth	173	142	134 449
Olive	108	130	95 333
Eva	148	90	156 394
Eleanor	174	93	124 391
Margaret	168	263	105 536

SALON EUGENE			
Aurora	152	225	154 531
Régina	154	250	169 573
Régane	103	125	118 346
Antoinette	163	132	159 454
Gertrude	112	123	185 420

UNITED			
I. Sunstrum	84	167	164 415
Anita Soucy	185	164	133 482
M. Lemieux	152	137	135 424
G. Tessier	150	197	155 502
D. Sunstrum	138	124	178 440

SALON GLORIA			
Mme Saucier	103	163	171 437
Mme Lerhe	48	—	48 96
Mme Riley	165	132	117 414
A. Doyon	102	118	149 369
C. Doyon	162	93	183 438
M. Giroux	—	144	118 262

SALON VICTORIA			
M.-A. Duhaime	93	81	76 250
Juliette Major	79	65	93 237
Agathe Duffy	60	77	65 202
Lucille Leduc	76	82	90 248
S. Duhaime	71	78	87 236

CIE DION			
Alice L'Arche	65	48	74 197
S. Haineault	44	55	70 169
Mary Ouimet	60	68	88 216
Estelle Dulude	67	73	77 217
Claire Wesley	68	66	86 210

MAJESTIC			
J. Primeau	93	103	98 294
E. Cuerrier	112	93	110 315
B. Hainault	57	72	71 200
Mme Nicholson	89	107	78 274
M. Vachon	82	84	78 244

BEAUHARNOIS

**La fanfare organise un bingo et une raffle pour le dix-neuf décembre—Décès de Mme Raoul Pleau—
Les quilles**

La fanfare
La direction de la fanfare présentera bientôt un bingo de volailles et une raffle de dindes. Cette initiative, tout à fait originale, est due à M. Alfred Paquin, le directeur. L'événement aura lieu le 19 décembre en la salle de l'hôtel de ville dans le but d'aider la fanfare qui doit faire face à des dépenses assez considérables dans l'achat de 40 costumes et de quelques instruments de musique. Tous les amateurs de belle musique sont au courant de tout le bien qu'a fait notre fanfare et se doivent de venir l'encourager le 19 décembre. Notre fanfare, sous la direction dévouée de son directeur a toujours rehaussé nos cérémonies tant par sa présence que par la belle musique fournie. On nous promet pour le printemps prochain un éclat inaccoutumé tant dans l'harmonie que dans le costume des musiciens. En foule à l'hôtel de ville, le 19 prochain. Tout gagnant aura droit à deux volailles qu'il pourra se procurer chez n'importe quel marchand de la ville.

Décès

A Montréal, le 27 novembre, est décédée Mme Raoul Pleau, née Berthe Trudel, autrefois de Beauharnois, à l'âge de 45 ans et 4 mois. Les funérailles eurent lieu lundi le 30. Le service fut chanté à Montréal le même jour et de là au cimetière de Beauharnois.

Les quilles

Dimanche dernier, le Régat, de la Ligue de la Cité et du District visitait le C.C. Beauharnois et perdit ses trois parties contre les champions du Canada. Le héros de la partie fut M. Philippe Marchand, qui obtint un total de 618 et un simple de 235. Puisse la victoire sourire encore à notre club lors de la rencontre qui aura lieu le 6 décembre, contre le St-Malo de Québec, pour le championnat.

Incendie

Un commencement d'incendie fut découvert à temps à la Commission des Liqueurs la semaine dernière. Un tuyau surchauffé en est la cause. On maîtrisa les flammes avec un extincteur que l'on s'était empressé d'aller quérir chez M. Armand Thibert. Les dégâts sont minimes.

Naissance

Billette—A M. et Mme Antonio Billette née Antoinette Bourcier, de Beauharnois, une fille baptisée Marie-Marguerite, Laurence. Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Desjean, oncle et tante de l'enfant.

Carnet social

MM. Félix Laniel, Rosario Dugas et L.-J. Therrien visitaient le Salon de l'Auto à Montréal, en fin de semaine.

M. Alfred Beaudoin et Mlle Lucille Cardinal étaient de passage à Montréal la semaine dernière.

M. Andrew Good ainsi que Mlle Simone Laurin étaient de passage dans la Métropole, en fin de semaine.

M. et Mme St-Onge de Tupper Lake, et leur fils, Clifford, étaient de passage à Beauharnois, en fin de semaine.

M. Rosario Tessier de Montréal était en visite chez M. Joseph Tessier.

Faites renouveler la fourrure de vos couvre-chaussures. Teintes, noire, brune et grise.

Nous réparons les gants de "hockey."
Ouvrage garanti.

OSCAR ASSELIN,
cordonnier,
48a, Ste-Cécile,
VALLEYFIELD, QUE.

Anniversaire de mariage à Sainte-Agnès

Vendredi dernier, un groupe de parents et amis se sont réunis chez M. et Mme Alfred Latulipe pour célébrer avec eux leur vingtième anniversaire de mariage. Une adresse fut lue par le docteur J.-E. Caza et nous en reproduisons ici le texte: M. et Mme Alfred Latulipe,

En l'an de Notre-Seigneur 1916, Ste-Agnès-de-Dundee voyait s'unir pour la vie M. et Mme Alfred Latulipe. Tous deux descendants de noble tradition canadienne-française, Latulipe et Robidoux, garnie de ce que la Verte Irlande avait de plus beau dans McConville, ils s'étaient juré fidélité et amour en accomplissant la grave formalité matrimoniale.

La vaillante d'alors avait le sourire joyeux de la mère d'aujourd'hui, les yeux brillants et pétillants d'amour pour le charmant jeune homme qui avait décidé de la rendre heureuse toute sa vie.

Après vingt ans de vie conjugale, nous constatons en nous réunissant ici ce soir, pour fêter ce joyeux anniversaire, que la coupe conjugale fut pour M. et Mme Latulipe, garnie de fleurs heureusement cueillies, et que jamais les lèvres qui y ont touché, n'y ont trouvé aucune goutte d'amertume.

Au Collège de Beauharnois

Notes de novembre

Les trois premiers de chaque classe

Deuxième—1er, Myre Rodolphe, 84; 2ème, Bayard Roger, 83; 3ème, Faubert, Jean-Guy, 81.

Troisième—1er, Lefebvre, Maurice, 85; 2ème, Durocher, Fernand, 84.6; 3ème, Cartier, Jean-Jacques, 83.

Quatrième "B"—1er, Leduc, Réal, 78; 1er, Byette, Jean-Guy, 78; 2ème, Lamoureux, Maurice, 77.5; 3ème, Gendron, Jacques, 76.

Quatrième "A"—1er, Thibert, Roger, 85; 2ème, Lefebvre, Walter, 79; 3ème, Mallette, Gilles, 73.

Cinquième "B"—1er, Lecompte, Raymond, 73; 2ème, Dufour, Maurice, 68; 3ème, Monnière, Roland, 65.

Cinquième "A"—1er, Beaulieu, Sylvio, 77.4; 2ème, DeLaplante, J.-Maurice, 76.3; 3ème, Fortier, Jean, 75.

Sixième—1er, Corriveau, Laurent, 73; 2ème, Dusseault, René, 72; 3ème, Lauzon, Maurice, 71.5; 3ème, Beaudin, André, 71.5.

Septième—1er, Mayer, Philippe, 84; 2ème, Marchand, J.-Charles, 83.3; 3ème, Dagenais, Marcel, 82.8.

Huitième—1er, Rochon, Jean-Paul, 78; 2ème, Dufour, Jean-Paul, 77.5; 3ème, Gendron, Roger, 75.

Neuvième—1er, Lemay, Philippe, 82; 2ème, Gagnier, Louis, 79; 3ème, Primeau, Gérard, 79.

Snooker

Grâce à l'initiative de M. Gaspard Leduc, propriétaire de la salle de billard, chacun a l'occasion de faire montre de son talent dans un grand tournoi qui décidera de la suprématie dans les Classes A et B. Ce concours qui se terminera bientôt, donnera aux heureux gagnants une belle dinde ou l'équivalent en argent. Suit le tableau montrant la position des concurrents par ordre de mérite:

Classe "A"			
	J.	G.	P.
R. Gendron	3	3	0
M. Leduc	6	4	2
A. Leduc	6	3	3
W. Renault	3	1	2
P. E. Leduc	6	1	5

Classe "B"			
	J.	G.	P.
H. Thibert	18	13	5
A. Gaudreault	2	2	0
P. Lamoureux	2	2	0
G. Poirier	23	14	9
B. Gagné	6	3	3
J. Primeau	6	3	3
R. Lefebvre	6	3	3
A. Leduc	17	10	7
H. Roy	3	1	2
A. Tessier	3	1	2
C. Dupuis	3	1	2
Léo Lefebvre	8	3	5
R. Faubert	6	3	3
L. Neveu	6	2	4
R. Cartier	6	1	5
R. Dion	1	0	1
A. Précourt	2	0	2
A. Sullivan	6	0	6

Mme Joseph Hébert et Mlle Agathe Tessier étaient de passage à Valleyfield, en fin de semaine.

M. l'abbé J. Bonnier, curé d'Hudson, était en visite chez M. Joseph Tessier la semaine dernière.

M. T.-A. Laniel, de Valleyfield, était, lundi dernier, de passage chez son fils, M. J.-F. Laniel.

M. Mathias Lécuyer de Valleyfield est en promenade chez sa fille, Mme J.-F. Laniel.

M. et Mme Armand Vallée de Ste-Martine étaient en visite chez M. et Mme Eugène Mallette, lundi dernier. M. et Mme J.-H. Sénécal et leurs enfants sont allés passer quelques jours à Montréal.

M. Georges Gagnon et Mme Joseph Boivin étaient de passage chez M. Armand Boivin.

M. Gérard Duclos de St-Constant passait quelques jours en notre ville, la semaine dernière.

M. Lionel Gendron est allé à Montréal passer la fin de semaine. Mme Hervé Thibert, à Montréal en fin de semaine.

M. Russel Orr était aussi à Montréal en fin de semaine.

A VENDRE
Table de pool 4½ x 9 en très bonne condition.
Emile Hébert,
Salle de pool.
187, rue Victoria, Tél. 245,
VALLEYFIELD

D. SAUVE
M.P.P.
Assurances Générales,
89 Ch. Larocque,
Tél. Résidence 599
Bureau 378
Valleyfield, Qué.

Des dates mémorables comme celles-ci sont les poteaux indicateurs de l'existence, et nous montrent bien le vrai chemin du bonheur.

Nous n'avons, en effet, M. et Mme Latulipe, qu'à contempler vos figures pour constater que, jusqu'à présent, le voyage à deux vous fut agréable, et nous ne pouvons mieux résumer nos félicitations qu'en vous souhaitant un long chemin de vie, et nous désirons qu'à chaque célébration, nous vous retrouvions encore aussi heureux.

En souvenir de cet heureux événement, nous sommes contents, parents et amis, de vous présenter ces cadeaux qui vous rappelleront, non à cause de leur valeur, mais par les souhaits et les sentiments qui les accompagnent, que vous possédez le respect, la confiance et l'estime de la communauté d'abord, et de tous ceux qui sont ici réunis.

Nous faisons des vœux pour que le bonheur continue d'abriter sous votre toit hospitalier, que vos enfants grandissent en paix, sagesse et harmonie, et qu'avec eux, nous puisions tous revenir ici, fêter jusqu'à vos noces de diamant.

Après la présentation des cadeaux un délicieux goûter fut servi. Les invités présents passèrent le reste de la soirée en musique et danse. Tous passèrent une très agréable soirée et se séparèrent à une heure avancée.

M. et Mme Laurent Dupuis et leur fils Hercule ont visité M. et Mme Joseph Leblanc ainsi que M. et Mme Edmond Leblanc, vendredi dernier.

Initiation le 20 chez les Chevaliers

Le Comité des Chevaliers de Colomb qui se réunissait mardi décida de retarder au 20 décembre l'initiation qui devait avoir lieu le 13.

On a pris cette décision pour permettre aux membres de recruter un plus grand nombre de candidats.

Actuellement, 47 candidats ont signé leur application. On espère que ce nombre montera à 75. On prie les candidats de bien vouloir se présenter immédiatement.

Il y aura assemblée générale, le 10.

Flagrant délit

Marcel Marchand de Beauharnois fut pris en flagrant délit alors qu'il regardait, par la fenêtre à l'intérieur de la maison de M. Karl Muller. Le voisin qui le surprit lui administra une raclée de coups de bâton.

Mme Alpha Leblanc était l'invitée de son père, M. et Mme William Leblanc, en fin de semaine.

M. Jos. Quenneville de Casselman, Ont., est en visite chez Mme Alexis Quenneville.

M. et Mme Albert Richer et leur famille, de Tupper Lake, N.Y., étaient de passage chez M. et Mme Adrien Lalonde, dimanche.

GRAND EUCHRE

RÂFLE de DINDES



au profit de
L'HARMONIE de VALLEYFIELD
salle de l'école Bellerive
Jeudi, le 10 décembre

Euchre, Bingo, Raffle de dindes, Mine d'or, et amusements divers.

Prix de présence.

Bienvenue à tous

Entrée gratuite



Pour lui ...

Cadeaux utiles

Magnifiques choix de

ROBES DE CHAMBRE en édedon, flanelle, soie moirée, grande variété de nuances.

PYJAMAS en flanellette, broadcloth de soie, nuances et dessins dernier ton.

Pantouffes, Gants, Foulards, etc.

Hardes faites, merceries, chaussures, chapeaux, etc.

SPECIALITE: habits faits sur mesures, marques TIP-TOP, FASHION-CRAFT et LOMBARDI.

Arthur Vinet

Merceries pour hommes

Téléphone 217,

Bellerive, Valleyfield,

67, Ave. Grande-Ile

